

QUARANTIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

**TOME XVI**

---

*1<sup>re</sup> Livraison. — Août 1896*



PARIS ET NANTES

---

1896

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF:  
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :  
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue  
Royale, à Nantes.

## TABLE DES ARTICLES

I. — <i>Les premières courses de Duguay-Trouin.</i> — Dr A. CORRE.	81
II. — <i>Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite).</i> — J. TAËVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper..	120
III. — <i>Une Bretonne à la cour de Louis XIV (Appendice) : Mademoiselle Renée de la Villemorel.</i> — JEAN LEMOINE.	130
IV. — <i>Mémoires d'un Nantais, (suite)</i> .....	131
V. — <i>Documents inédits : Arrêt du Parlement de Rennes, concernant l'exercice des comédies et tragédies, en date du 24 septembre 1733.</i> — Communication de M. l'abbé HÉRY .....	140
VI. — <i>POÉSIE FRANÇAISE : Les gloires bretonnes.</i> — J. QUINTIN.	141
VII. — <i>NOTICES ET COMPTES-RENDUS : L'église inachevée de Mgr Peyramale, curé de Lourdes, par M. Henri Lasserre ; Contre ces temps, par Louis Lumet, préface de Jean Baffier ; Heures paisibles, par le baron Gaëtan de Wismes ; Heures de paresse, composées en 1843, par Palamède de Carné, publiées par son fils ; La suprême espérance, poésies par Blanche Sari-Flégier ; Le théâtre injouable, par M. Jean Berleux ; Commémoration d'Adam de la Halle (Arras 21 juin 1896). Ce que j'ai dit de la statue, poème pour inauguration à Douai, de la statue de Marceline Desbordes-Valmore, par Paul Demény ; La Nouvelle Revue Rétrospective ; L'Orpheus.</i> — O. DE GOURCUFF .....	145

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

165

## PREMIÈRES COURSES DE DUGUAY TROUIN

Les mémoires sont les meilleures sources de l'histoire... après les documents d'archives. Ceux-ci ne trompent guère, car il est rare qu'ils aient été préparés en vue de détourner la vérité sur les choses ou sur les personnes, au profit des individus et des familles ; dans leur rédaction froide, indifférente, ils apparaissent comme des images photographiques, où revit un monde plus ou moins éloigné, et les erreurs qu'on leur peut attribuer ne proviennent que de l'altération volontaire ou inconsciente des auteurs, qui ont la prétention de les offrir intacts sous des formes rajeunies, à la manière des peintres, interprètes à leur façon de la nature, maintes fois si profondément modifiée sous leur pinceau. Les mémoires au contraire sont sujets à présenter des miroitements factices ; ils doivent être consultés avec une certaine défiance. Ils sont d'ordinaire rédigés à une époque tardive où la mémoire ne seconde pas toujours la bonne volonté de l'écrivain, et l'idée même à laquelle ils se rattachent implique à leur égard quelque suspicion. Un personnage a joué ou a cru jouer, dans son milieu, un rôle d'importance ; sa vanité seule crée quelquefois ce rôle de toutes pièces ou, l'amplifiant, le dénature ; au déclin de la vie, le sentiment du moi fait naître chez les plus honnêtes comme un besoin de l'exposer sous les meilleures couleurs, pour servir d'exemple ou de leçon aux générations nouvelles, et, dans cette œuvre, on n'a garde d'éviter le rapetissement ou le dénigrement des compétiteurs ou des rivaux d'antan ! Voilà des points qu'il importe de tirer au clair dans l'appréciation de tout ce qui concerne les personnes, à la lecture

des mémoires. Mais ceux-ci demeurent une intéressante peinture des mœurs et des habitudes d'une époque, sous la plume alerte et spirituelle d'un observateur bien doué; ils sont encore précieux à consulter pour l'enchaînement des faits et des événements, au cours d'une période historique. C'est ainsi que, pour l'histoire de la marine de la fin du règne de Louis XIV, les mémoires de Duguay Trouin et de Forbin se dessinent, avec des mérites très inégaux. Ils renferment des renseignements utiles sur la grande course. Ceux de Duguay Trouin, sous une forme vive, presque passionnée, très simple cependant, qu'un heureux caractère et quelque instruction de collège ont imprimée au style de l'homme malgré lui forcé au repos, jeune encore et plein de sève, en dépit de l'usure de rudes campagnes; ceux de Forbin, sous la forme posée, un peu lourde, souvent même prétentieuse, que comporte chez leur auteur l'intime conviction d'une supériorité de caste et de talent professionnel. Les deux émules d'autrefois manifestement tiennent à fixer par l'écriture le relief de leurs personnalités, ils ont l'un et l'autre la conscience de leurs mérites, de leurs brillants services, et, comme s'ils craignaient que la postérité ne les méconnût, ils veulent consacrer leur retraite prématurée au tableau de leurs actions, dans le cadre où ils estiment qu'elles doivent se dérouler. Par un curieux renversement de tendances, c'est le méridional qui garde la note la plus calme, malgré des amplifications outrées, et c'est le Breton qui possède la note pittoresque et pétulante. Forbin est souvent un insupportable avec ses prétentions: c'est le gentilhomme uniquement rempli de lui-même, qui a osé dire: « Il n'y a que deux hommes en France, à qui le Roy Louis XIV ait jamais laissé carte blanche, Turenne et moi. » Duguay Trouin, fils de ses œuvres, bourgeois anobli à la pointe de l'épée, aime à s'arrêter avec complaisance sur les prouesses qui l'ont conduit si haut; sa franchise n'est pas exempte de quelque forfanterie peut-être; mais, comme il rend justice à tout le monde, ne cherche pas à diminuer la part de gloire de ses compagnons de mer, ni à taire les orages de sa jeunesse, il reste sympathique: c'est pour cela, sans doute, que ses mémoires ont été acceptés sans grand contrôle, donnés comme base principale à son histoire. Pourtant les mémoires du corsaire

malouin ne concordent pas toujours avec les documents qu'on découvre aux archives, plusieurs signés de sa propre main à l'époque des événements, les autres empruntés à des correspondances officielles relatives à ses plus importantes opérations. A cet égard je ne crois pas sans intérêt de mettre au jour diverses pièces que j'ai trouvées dans les archives de l'amirauté de Brest, jusqu'à ce jour inexplorées<sup>1</sup>, et dans celles de l'Intendance de la marine, au même port, incomplètement fouillées; elles rectifient des dates et sur certains points le récit de faits notables, elles aideront à mieux comprendre la nature des transformations que les Pontchartrain ont imprimées à la marine des Colbert et des Seignelay, à mieux pénétrer dans le détail et les dessous de la guerre de course; elles compléteront aussi les traits d'un caractère aux multiples rehauts; sans d'ailleurs révéler rien qui soit susceptible de ternir l'aurole d'un vaillant.

On sait l'histoire de ces mémoires. L'abbé Poulain l'a résumée dans l'excellente thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de Rennes, pour l'obtention du doctorat ès-lettres<sup>2</sup>. Il me paraît avoir été un peu sévère pour l'édition que fit publier, en 1740, M. de la Garde, parent de Duguay Trouin, et pour la rédaction de Godard de Beauchamp, aux soins duquel elle avait été confiée; car ce livre est loin d'être « une traduction », et l'on peut s'assurer par la comparaison des textes cités par l'abbé Poulain lui-même et des pages correspondantes de cette édition<sup>3</sup>, que le fonds reste exact et le plus souvent aussi la lettre de l'original. De celui-ci, il existe certainement ou il a dû exister plusieurs copies de la main

<sup>1</sup> Je suis en ce moment occupé à les classer.

<sup>2</sup> *Duguay Trouin, corsaire, écrivain. D'après des documents inédits*, lib. Didier, Paris, 1882. Je dirai en passant que l'abbé Poulain tout en consultant beaucoup de sources a commis quelque injustice, en omettant de mentionner l'article très remarquable de Ch. Cunat, dans la *biographie bretonne*; cet article est, à mon avis la meilleure biographie qui ait été donnée sur Duguay Trouin, la plus complète, celle qui a été écrite avec la plus grande somme de documents authentiques; l'auteur a même utilisé des notes des archives de l'Intendance de la marine à Brest, qui, sans doute, lui furent communiquées par Levot.

<sup>3</sup> Je me suis servi de l'édition d'Amsterdam, de 1746.

de Duguay Trouin ou retouchées par lui. C'est sur un manuscrit de cette sorte que l'abbé Poulain a composé en grande partie son ouvrage ; Eugène Sue<sup>1</sup> et La Landelle<sup>2</sup> ont eu sous les yeux un manuscrit similaire, car tous deux racontent la jeunesse du marin breton, dont le récit fut supprimé dans l'édition de 1640, sur le désir manifesté par le cardinal de Fleury. Un autre manuscrit, déposé à la bibliothèque de Chaumont, a été publié en 1884<sup>3</sup> et tout récemment l'on annonçait la mise en vente de papiers relatifs à Duguay Trouin chez un notaire du département du Finistère, papiers que M. Kerneis, bibliothécaire de la marine à Brest, estime n'être que les analogues des documents conservés à Chaumont<sup>4</sup>.

Les mémoires en question commencèrent à être rédigés, selon toutes les probabilités entre 1715 et 1720<sup>5</sup>. Duguay Trouin est alors âgé de 42 à 47 ans<sup>6</sup>, attristé, moins par la maladie qui réduit momentanément son activité que, par les attaques de rivaux jaloux ; il vit dans la retraite, avec l'espoir d'un retour des jours glorieux ; toutefois il sent le besoin de se défendre et ses premières pages furent consacrées à l'affaire de Rio-de-Janeiro ; elles lui donnèrent l'idée d'écrire des mémoires complets, mise à exécution quelques années plus tard. Comme il ne semble pas avoir rédigé des notes au jour le jour, au moins dans la première partie de son existence, mais avoir seulement conservé les papiers et les lettres de service, les témoignages de satisfaction reçus de la cour ou des hautes autorités maritimes dans les ports, il n'est pas étonnant qu'il ait commis des erreurs ou des oublis : les écarts de souvenir sont d'autant plus évidents que les faits remontent à des époques plus lointaines. Les hommes d'action ne s'embarrassent guère, quand ils racontent, d'une exactitude de détail, pas plus qu'ils ne sont

<sup>1</sup> *Histoire de la marine française*, éd. Bonnaire, Paris, 1896, V.

<sup>2</sup> *Vie de Duguay Trouin*.

<sup>3</sup> *Vie de Monsieur Duguay Trouin, écrite de sa main et dont il a fait présent à la famille de MM. Delanotte à Brest*. Furne et Jouvet, Paris, 1884.

<sup>4</sup> *Bretagne*, 11 octobre 1895.

<sup>5</sup> Cunat donne la date de 1718 ; mais il ne serait pas impossible que l'idée remontât même vers 1714, et l'achèvement ne fut pas l'œuvre d'un seul jet.

<sup>6</sup> Il est né le 10 juin 1673.

prolixes. Ce ne sont pas des arrangeurs de phrases. L'acte, pour eux, doit suffire à l'effet dans sa simplicité, et ses relations mêmes sont négligées, si elles paraissent indifférentes. L'on peut juger le Duguay Trouin de la période active par ses déclarations et ses rapports, d'ordinaire très concis, rarement ornés de réflexions susceptibles de donner très vive couleur aux faits énoncés. Mais le Duguay Trouin de la période de repos est moins réservé : il revit ses batailles par le souvenir, toute sa jeunesse, et se laisse aller à la peinture la plus imagée des événements auxquels il a pris part, sans prétentions, sans efforts, avec un naturel parfait, non toutefois, je le répète, sans quelque complaisance. A-t-il dû vaincre « tant de répugnance » pour écrire ses mémoires ? Il est permis d'en douter<sup>1</sup>.

Duguay Trouin a dans les veines du plus pur sang de corsaires. Il respire un air natal tout imprégné des effluves marines et des odeurs de la poudre ; il subit une ambiance où domine la haine de l'Anglais, de l'odieux *Saxon*, comme on l'appelle en Bretagne ; dès l'enfance son imagination est hantée par les tableaux de guerre au récit des vieux, et, dès l'adolescence, il se montre bruyant débordant, militant. Il ne saurait être que marin. Mais dans la famille la mer à déjà enlevé tant de membres, qu'on voudrait bien diriger le jeune René vers une plus calme profession : l'on essaie de forcer sa vocation ; il reporte ses ardeurs maladroitement comprimées vers le débordement. Doué d'un fonds honnête, il s'arrête assez tôt pour éviter les combativités criminelles et se retrouve enfin satisfait, prêt pour la bonne lutte, sur le pont d'un bâtiment corsaire, à l'âge de 16 ans (1689). Cela lui complait mieux que les bancs d'école. C'était l'heure où l'orgueilleuse omnipotence de Louis XIV, heurtant de front les intérêts ou surexcitant les jalousies des grands Etats européens, soulevait contre la France la ligue d'Augsbourg. De tous les adversaires dressés contre nous,

<sup>1</sup> « Les événements de ma vie, dit-il, en la préface du manuscrit autographe cité par l'abbé Poulain, sont accompagnés de circonstances si extraordinaires et si propres à donner de l'émulation à ceux dont les inclinations sont nobles, que j'ai vaincu ma répugnance pour un travail de cette espèce, afin de laisser à mes amis et dans ma famille une puissante exhortation à bien servir le Roy et l'Etat. »

deux étaient surtout à redouter sur la mer, l'Angleterre et la Hollande. Mais nous avions à leur opposer une marine puissante, celle de Colbert, encore accrue et bien disciplinée par Seignelay, ministre insatiable de gloire, comme son maître, et rêvant d'éclipser les lauriers de Louvois, une marine formée à l'école des Duquesne, des Tourville, avec une pléiade d'officiers distingués, et à côté de laquelle évoluaient de nombreux bâtiments de course, lancés sur les mers du Ponant par Dunkerque, la patrie de Jean Bart, Dieppe, le Havre, Grandville, Saint-Malo, (déjà la *cité-corsaire*), Nantes, Bordeaux et Bayonne. Quelle aurore pour Duguay Trouin ! Le voilà volontaire sur la *Trinité*, petite frégate de 16 canons, commandée par le capitaine Etienne Piednoir, emporté loin des siens, qu'il aime d'une affection sincère, tout à son apprentissage. Rude est celui-ci, au milieu de matelots, aux allures brutales, portés à se moquer d'un citadin et bientôt sinistre, marqué par les risques d'un naufrage et par un combat à l'abordage. Les impressions du jeune homme sont vives, il les surmonte, et le danger ne fait qu'exalter sa passion pour la mer.

A peine de retour à Saint-Malo, il s'embarque avec le même titre de volontaire pour une nouvelle croisière sur la frégate le *Gré-nédan*, armée par sa famille et commandée par le capitaine Le Gous. Cet imberbe, dont l'éducation nautique date à peine de quelques mois, ce gamin échappé d'hier d'un collège, a déjà une telle confiance en « son coup d'œil », qu'il ose donner des avis à ses officiers ; il entraîne son capitaine à courir sur une flotille de navires anglais, qu'il a devinés être de simples marchands, et qu'on hésitait à attaquer, dans la crainte qu'ils ne fussent bâtiments de guerre. Le succès justifie l'audacieuse présomption du jeune volontaire. D'ailleurs, il y a combat ; les navires marchands ne se risquent pas sur des mers sillonnées de corsaires et de pirates, sans quelques précautions, ils ont des canons, quelquefois d'assez forts équipages, et lorsqu'ils sont en nombre ils peuvent espérer faire belle résistance à un adversaire isolé. L'âpreté à défendre une cargaison plus ou moins riche est égale à l'ardeur qu'on met d'autre part à s'en emparer. Le capitaine français s'est décidé pour l'abordage... qui, s'il ménage moins les existences humaines, respecte

davantage le navire à capturer et lui conserve aussi meilleure valeur commerciale (il faut, en histoire, envisager les choses et les hommes sous leurs véritables couleurs). Duguay Trouin le premier s'élance : il tombe à la mer. On songe bien aux maladroits ou aux malheureux, au plus chaud d'un corps à corps ! chacun a trop à faire pour son propre compte, suspendu à quelque grelin d'une main, de l'autre s'escriant du sabre ou de la hache, contre des rangs pressés de piques et de mousquets, au milieu des sifflements des balles et de la fumée aveuglante. Duguay Trouin se tire seul des flots, remonte assez à temps sur son bord pour prendre part à un second abordage, et il est encore à la tête des pelotons qui se jettent sur un 3<sup>e</sup> bâtiment. Cette fois, il s'est posé. Je veux bien que le capitaine ait un peu exalté la conduite d'un vaillant, qu'il sait appartenir à la famille de ses armateurs ; mais en retranchant toute part d'exagération, il reste assez de vérité pour laisser très honorablement augurer d'un pareil début. Aussi, à 18 ans, le volontaire devient capitaine.

On lui confie le commandement du *Danycan*, petit corsaire de 14 canons et de 98 hommes d'équipage.

Alors on se souciait médiocrement des diplômes. On tenait plus compte des preuves de capacité individuelle fournies par les actes, que d'une ombre de capacité évoquée par des examens tout de verbiages. A une époque soi disant dépourvue d'individualisme, l'individualisme éclate par le des-sinement soudain de personnages de toutes classes et de tous ordres, que n'enrayent, dans les manifestations de leur génie, ni les conditions d'âge, ni les conditions de brevets spéciaux. La réglementation à outrance la centralisation excessive ne sont point poussées au degré qui étouffe les réelles valeurs et les forçent à s'adopter à un moule uniforme, comme aujourd'hui. Malgré l'épuisement de notre race, il n'est pas impossible qu'elle produise encore des germes généreux, mais ces germes ne sauraient désormais éclore que trop tard pour arriver au croît utile à la nation. Bonaparte n'eut pas eu l'étonnante fortune qui lui a permis d'ériger notre énervant système de nivellement, s'il eut été soumis aux règles formulées sous son inspiration. De Condé, nous n'en reverrons plus, ni de Jean Bart ni de Duguay

Trouin peut-être. La marine toutefois est encore en état de donner des hommes aux aptitudes précoces, car seule elle enlève des adolescents à la machine éducative officielle, assez à temps pour leur conserver la verte sève de l'originalité, réserve aux vocations réelles des occasions d'affronter de bonne heure les plus lourdes responsabilités. Sous l'ancien régime, on ne connaissait pas toutes les entraves que le nouveau — (je tiens à bien affirmer que, sous cette épithète, je n'entends pas comprendre le régime transitoire de la Révolution, énergiquement transformateur, qui néanmoins, plus qu'on ne le soupçonne, sût garder des traditions monarchiques, des éléments d'action très vigoureux<sup>1</sup>) — semble avoir accumulées afin de mieux briser les caractères. On ne négligeait pas néanmoins la préparation nécessaire au bon exercice des professions, et on lui imprimait une direction très pratique. Le garde-marine vit comme en caserne et ne quitte l'école que pour faire un plus ou moins long stage à bord des vaisseaux, traité presque en soldat. Des capitaines ou patrons qui doivent se livrer à la navigation de métier, celle du long cours ou du cabotage, des pilotes, on exige des examens techniques. Mais pour la course, où l'audace, le coup d'œil instinctif, la vigueur de l'esprit et du corps sont tout, on ouvre large la porte aux initiatives. Les armateurs, gens intéressés à confier leur navire-capital à sûr escient, sont laissés libres dans le choix de leurs capitaines, comme ceux-ci du choix de leurs officiers. Les capitaines corsaires sont de simples matelots qui ont fait leurs preuves de courage, d'anciens officiers marinières de toutes les catégories, qui se sont révélés à la mer avec des qualités de combattants (sur un état des capitaines *capres* de

<sup>1</sup> Si je m'étais senti l'homme de style que réclame un tel sujet, j'eusse essayé de le démontrer par un parallèle entre Seignelay et Jeanbon Saint-André. La correspondance maritime de ces deux hommes, de croyances politiques si différentes, offre des analogies très frappantes : l'un et l'autre, doués d'un remarquable esprit d'organisation, d'autorité, de décision, surent arriver à des résultats similaires par des moyens presque identiques : ils poursuivirent le même objectif, la gloire nationale, avec le même fanatisme pourrait-on dire, celui-ci sous l'étiquette républicaine et celui-là sous l'étiquette monarchique. Je ne crois pas que de pareils caractères eussent pu, sous l'Empire, donner la mesure de leur ampleur. Sous Napoléon, Jeanbon Saint-André ne fut qu'un bon préfet : la nouvelle ambiance avait ramené ses qualités à une honnête moyenne!

Dunkerque, dressé en 1676, par l'intendant de ce port, figurent, à côté de Jean Bart et de Keyser, son inséparable, un charpentier et deux chirurgiens « de leurs premiers métiers<sup>1</sup> »). Sur les vaisseaux que le roi prête aux particuliers, il y a comme commandants des officiers de marine, « hors cadres », des capitaines marchands, des officiers de terre de diverses armes ; le *grand-corps* lui-même ouvre ses rangs, quelquefois, de par la volonté de Sa Majesté, à des hommes sortis du Département de la guerre (Jean d'Estrées quitta les camps pour la flotte après la campagne de Flandre et, après une première campagne de mer en Amérique, obtint le grade de vice-amiral). On tient surtout, chez les individus appelés à combattre, aux aptitudes que réclame la lutte et l'on n'estime pas que la différence des éléments suffise à les renfermer en des bornes trop exclusives. D'ailleurs, à bord de tous les bâtiments, il y a, en très forte proportion, des *professionnels* pour la conduite et la manœuvre du navire, des maîtres d'équipage, des pilotes côtiers et de haute mer. On peut *a priori* critiquer de tels usages : il faut s'incliner devant les faits et reconnaître que nombre d'*intrus* ont jeté un très vif éclat dans notre marine.

Voilà donc Duguay Trouin « maître après Dieu » sur un bord (1691). Il n'a pas grande expérience. Pour qu'il s'impose à l'équipage, il doit beaucoup compter sur les circonstances. Celles-ci ne s'annoncent pas comme favorables. A peine sorti du port, le navire est poussé par une tempête jusque sur les côtes d'Irlande. Le capitaine ne se démonte pas : il fait une descente à terre, brûle un château, et, faute de rencontres à la mer, revient à Saint-Malo : il n'amène aucune prise, mais il a laissé à son monde l'impression d'un chef résolu, capable de hardis desseins. Son frère aîné, La Barbinais, a deviné en lui « l'associé » qui convient à sa maison. Désormais tous deux soutiendront la fortune des Trouin : l'un sera la raison commerciale l'autre l'âme de l'action ; ils arriveront l'un par l'autre à la richesse et à l'anoblissement. Une frégate de dix-huit canons, le *Coëtquen*, est armée par Duguay Trouin<sup>2</sup> : elle ira croiser

<sup>1</sup> Etat reproduit in-extenso dans l'ouvrage d'E. Sue, IV, 28.

<sup>2</sup> C'est à partir de cette époque qu'il prend le nom seigneurial de Duguay ou plutôt Du Gué (Cunat).

en compagnie d'une autre, le *Saint-Aaron*, commandée par un Irlandais, le capitaine Welsch, sous commission de Jacques II (Louis XIV pour honorer la royauté déchu entend que le souverain détrôné exerce vis-à-vis de ses sujets « rebelles » toutes les prérogatives de la couronne). Les navires cinglent vers la côte anglaise (1692), arrivent en vue d'une flotte marchande escortée par deux frégates de guerre. Duguay Trouin n'hésite pas : sa tactique est en somme celle qu'on devait attendre d'un aussi jeune et bouillant capitaine, un peu celle de « casse-cou », mais si osée, si prompte, si énergique, qu'elle triomphe des obstacles, réussit, contre les apparences Il se précipite sur l'une des frégates ennemies, la met bientôt hors de combat, oblige l'autre à fuir, tandis que « son matelot » donne dans le convoi. Douze bâtiments sont capturés. Mais les vainqueurs sont aperçus et chassés par cinq vaisseaux de guerre : Duguay Trouin est trop heureux de se tirer d'affaire, non sans quelques dommages, en s'abritant derrière les rochers de Bréhat. Cette aventure lui fit, pour la première fois peut-être, éprouver la nécessité de posséder certaines connaissances acquises, à côté des facultés d'instinct, et sans doute elle le porta à l'étude. Il a perdu tous ses pilotes, tous les officiers de manœuvre. Il avoue qu'il fut très embarrassé « pour régler lui-même la route pendant le reste de la campagne, non sans un grand travail d'esprit et de corps ». La leçon ne sera pas inutile. A peine échappé à ce péril, Duguay Trouin tombe dans un autre : il s'en tirera avec quelque habileté. Une tempête l'a poussé dans la Manche de Bristol : il a mouillé sous une petite île, où presque aussitôt un vaisseau anglais de 60 canons vient chercher lui-même un refuge ; la partie est trop inégale pour qu'on l'engage sans témérité : il faut avoir recouru à la ruse et payer de sang-froid. Le *Coëtquen* arbore le pavillon anglais ; il ne bouge point, afin d'écarter tout soupçon chez son puissant adversaire ; mais le capitaine a fait tenir ses voiles « sous des fils de carret », prêtes à se déployer ; brusquement, elles retombent et se gonflent, en même temps que les câbles sont coupés, et le navire s'éloigne d'un côté, pendant que le vaisseau de guerre arrive de l'autre. Celui-ci donne chasse, mais la nuit sauve notre corsaire, qui, à quelques jours de là, enlève deux riches prises et rentre avec elles à

Saint-Malo. Voilà bien la caractéristique du génie de Duguay Trouin, le sang-froid qui ne s'étonne de rien, laisse toute sa netteté à la conception, la décision rapide, l'exécution précise, tout cela dominé par un esprit d'audace peu commune, qui paraîtrait souvent plus que de la témérité, si le succès habituel ne démontrait qu'elle cachait presque toujours une appréciation parfaite des chances favorables et défavorables à courir, une étonnante faculté de jugement associée à une non moins étonnante faculté de direction, et une ténacité toute bretonne. Le jeune homme avait raison, dès ses débuts, d'avoir confiance en ce qu'il appelait « son coup d'œil ». Mais Duguay Trouin n'est pas, à proprement parler, un enfant de la mer, comme Jean Bart ; il n'a pas vécu, dès ses plus tendres années, de la vie du mousse, appris les mille détails que comporte le métier de matelot, visité dans leurs moindres détails, sur des bateaux de pêche ou de cabotage, les côtes de l'un et de l'autre littoral de la Manche, appris par la fréquentation journalière des marchands de toutes nationalités les habitudes d'après lesquelles ils règlent leurs voyages, initiation qui a conféré au corsaire dunkerquois de si redoutables avantages. Le défaut d'une éducation spéciale reçue de très bonne heure se fait sentir chez le capitaine malouin : sa valeur est tout entière dans l'approche et le combat, il est moins heureux dans la recherche des bâtiments à surprendre ou à attaquer, dans la préparation des croisières fructueuses ; aussi ses courses sont-elles très inégales sous le rapport des profits... commerciaux. Avec l'expérience on le verra acquérir des qualités nouvelles, grâce auxquelles il tiendra brillante place parmi les officiers de la marine royale ; mais, à mon avis, il restera, comme corsaire, l'inférieur de Jean Bart, le type accompli de l'espèce !

Pour bien se rendre compte du courage qu'il fallait déployer à ce moment pour se livrer à la course, il importe de ne pas oublier que la grande marine vint de sombrer dans le désastre de la Hougue (mai juin 1692). La Manche est sillonnée de vaisseaux ennemis, notre littoral breton fouillé et harcelé par d'innombrables petits corsaires de Jersé et de Guernesé, dont l'audace est encore accrue par les succès de la flotte de guerre. Ce qui reste de vaisseaux dans nos arsenaux suffit à peine à la défense de certains

points faibles et de nos principaux ports, à la protection de nos colonies, et les approvisionnements de toute nature sont à peu près épuisés. Les bâtiments particuliers ne peuvent compter que sur les ressources de leurs armateurs et la valeur de leurs capitaines. Saint-Malo, dans cette occurrence, se montre à la hauteur de la situation : il ne s'y produit aucune défaillance et pendant que les vaisseaux de Pannetier échappés à la destruction n'osent s'éloigner de ses forts, ses bâtiments corsaires glissent au travers des flottes anglaises ; les tentatives dirigées contre cette fière cité ne font que redoubler sa haine contre Albion et ses efforts pour la mieux satisfaire.

La guerre va se transformer. Il y aura bien encore quelques gros armements dans nos grands ports ; mais ils se feront de plus en plus rares, et, sous la direction du second Pontchartrain, autant pour épargner au roi la dépense d'entretien de vaisseaux inutilisés que dans l'espoir de remplir les caisses du trésor, très pauvres par un partage de bénéfices avec des armateurs, on accorde les débris de nos flottes aux négociants, leurs officiers sans emploi n'ont d'autres ressources que de se mettre aux gages de sociétés particulières, il n'y a plus qu'une marine de course ! Il est surprenant que la France ait pu soutenir, aussi longtemps et avec autant d'honneur, une lutte ainsi modifiée. L'Angleterre et la Hollande promènent sur les mers des escadres imposantes, partout leurs corsaires sont assurés de la protection de celles-ci. Nous n'avons à leur opposer que des bâtiments, ou isolés ou groupés en petit nombre, et cependant nous obtenons des succès, nous infligeons aux ennemis des pertes énormes, de l'aveu de leurs propres historiens. Mais ces triomphes éphémères devaient nous coûter bien cher. Devenir l'obstacle à la réfection d'une forte marine. Ce n'est pas impunément qu'on éveille trop intensivement les cupidités, qu'on fait fléchir devant elles les sentiments désintéressés d'honneur et de gloire. Nos officiers, oubliant noblesse et tradition, tournent au marchand. Ils sont comme des associés du comptoir. L'on fait sa cour en armant à ses frais des navires pour la course, en construisant à ses frais des frégates et mêmes des vaisseaux pour la course, en s'intéressant pour une ou plusieurs parts dans la course, et comme il

faut rentrer dans ses débours, on devient âpre au gain. Le calcul s'insinue jusque dans les combinaisons du combat : dans l'abordage, on oublie le côté héroïque, pour ne plus envisager que le côté... de rapport ; on a les instructions de l'armateur, qui ordonnent de ménager les munitions, de tâcher de faire des prises sans les trop endommager par le canon, on les suit à la lettre. Puis on évite les rencontres où l'on risquerait quelque lutte dommageable. Il y a peu de combats réellement sérieux et ce serait une erreur de croire à des engagements dignes de notre admiration, à la lecture de maints récits où l'on fait grand tapage de coups de canons échangés. Je l'ai déjà dit, les bâtiments marchands ont tous une artillerie plus ou moins considérable, mais très souvent ils ont un très petit nombre d'hommes ; tel qui porte 10 canons, n'a guère plus de marins et, la première volée tirée, il est rare qu'une seconde la suive ; les navires des compagnies seuls sont de force ; mais à leur bord aussi domine l'instinct mercantile : si l'on craint pour le navire et sa cargaison, on se rend après un simulacre de résistance, on traite de rançon, ou, plus tard, les armateurs ou propriétaires s'arrangent pour traiter d'un rachat de marchandises. Des combats qu'on nous représente comme historiques sont quelquefois marqués par la perte... de quelques hommes de part et d'autre. Evidemment, chez les Anglais et les Hollandais, le mercantilisme existe, mais il n'envahit pas de la même manière le milieu des officiers de guerre, conservés dans leur emploi naturel. Au contraire, chez nous, il s'insinue dans un corps jadis généreux<sup>1</sup> et chez nos corsaires, la répétition de succès trop faciles affadit les courages. Aussi dans le premier éclat d'une lutte, si différente de celles d'autrefois, peut-on déjà découvrir le germe des hontes de la marine de Louis XV.

<sup>1</sup> L'intérêt est déjà devenu un mauvais conseiller chez maints officiers, à l'époque du premier Pontchartrain. Il est triste d'apprendre par la correspondance du secrétaire d'Etat que les officiers auxquels le Roi confie de petits bâtiments pour courir sus aux corsaires de Jersey et de Biscaye se tiennent cois dans les petits ports, non par lâcheté, mais par calcul : là, ils accordent à leurs hommes des permissions pour descendre à terre, aller visiter leurs familles ; ils touchent pour eux des rations qui ne sont pas consommées et, comme ils ont la liberté de les rendre contre argent au commis du munitionnaire, ils remplissent vite et facilement leur bourse !

Nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci ! Arrêtons-nous donc sur ces réflexions attristantes. Laissons-nous encore éblouir par les rayons que projettent les brillants exploits de quelques-uns de nos corsaires, de souche noble ou roturière. L'histoire n'a pas été juste pour tous nos marins. Elle a gardé rancune à plus d'un officier du grand corps du désastre de la Hougue, qui pourtant n'est imputable qu'à la faute d'un ministre. C'est que sans doute, parmi ces vaincus transformés en corsaires héroïques et habiles, il n'y a guère de mémorialistes et l'histoire est trop souvent écrite par des arrangeurs de phrases qui aiment le document tout préparé. On accepte sans critique le récit des prouesses de ceux qui écrivent eux-mêmes leurs exploits, on ne se donne pas la peine de relever les actions de ceux qui se sont bornés à agir, quelque superbes qu'aient été ces actions. On connaît mieux les premières courses de Duguay Trouin, grâce à ses mémoires, que les belles croisières de M. de Nesmond, à la tête d'une escadre armée pour le compte de particuliers, et cependant je n'oserais affirmer que, sans les opérations du second, le premier eut pu se livrer aux siennes avec la sûreté et le brio que l'on sait. M. de Nesmond se montre sur tous les points où il peut espérer porter quelque coup à l'ennemi, il surveille l'entrée de la Manche, pénètre dans cette mer, la balaie méthodiquement des corsaires de toutes grandeurs qu'il y rencontre, ne rentre au port que pour rafraîchir ses équipages et donner la carène à ses navires, et bientôt ressort pour recommencer ses courses ; il se bat et fait des prises, il tient haut le pavillon du Roi, sur ses vaisseaux devenus l'instrument de fortune de simples particuliers. À côté de lui, d'autres officiers se comportent de même avec des succès inégaux. Ces braves gens sont en réalité les derniers remparts protecteurs de notre marine marchande, et sans eux nos corsaires proprement dits n'auraient pas aussi longtemps réussi à tenir tête contre le nombre des adversaires éparpillés sur toutes les mers de notre littoral, et certains de la protection de fortes escadres de guerre.

La famille de Duguay Trouin profite des circonstances : son frère obtient pour lui un bâtiment du roi, le *Profond*, suivant traité très... commercialement rédigé entre lui et l'intendant de la ma-

rine à Brest. Pour la première fois, Duguay Trouin vient à Brest afin de procéder à l'armement de ce navire, une flûte de médiocres qualités nautiques, et de 32 canons. Il a 20 ans ; de quelles réflexions son âme ambitieuse dut-elle être assaillie, au milieu de ces officiers si fiers, si riches de renommée acquise avec les Duguay-Trouin et les Tourville, contre des marins comme les Tromp et les Ruyter ! De quelle force elles durent accroître sa volonté de bien faire pour arriver lui aussi, bien que simple bourgeois, à occuper un rang parmi cette aristocratie. Le bâtiment qu'on lui confie n'offre pas bonne apparence de marche, mais il est solide ; si l'on ne peut atteindre les ennemis qui fuiront, au moins sera-t-on de taille à se battre contre de plus vaillants, et la lutte pour Duguay-Trouin est l'objectif essentiel. Il use de la faculté laissée aux capitaines de choisir eux-mêmes leurs officiers, de lever à leur guise leurs équipages parmi les matelots que ne prend pas le roi. Pour les équipages, le recrutement n'est pas toujours aisé : comme on ne peut prélever des matelots des classes qu'avec une autorisation du roi, on est, dans les moments de presse, obligé de prendre tous les sujets qui se présentent, sans s'inquiéter de leurs antécédents, même des étrangers ; on s'attache surtout à posséder des officiers marinières de bon choix, c'est-à-dire un cadre de maistrance, comme on dirait aujourd'hui, capable de diriger et de contenir des groupes hétérogènes et de remplir au mieux les services de « spécialités » ; des officiers-majors déjà habitués à la course ou, à défaut de renommée, suffisamment recommandés. La plupart des maîtres et des officiers appartiennent à la région bretonne, ainsi qu'il fallait s'y attendre, de même que les volontaires : ces derniers sont des jeunes gens d'ordinaire de bonnes familles, désireux de faire leur apprentissage de la mer et destinés surtout à servir comme soldats. J'ai eu l'heureuse chance de retrouver le rôle de ce premier armement officiel de Duguay Trouin et je le reproduis comme un intéressant document.

*Rôle de la flûte le Profond, armée en course, déposé le 10 déc. 1692 au greffe de l'amirauté de Brest<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> Arch. de l'amirauté de Brest.

*Officiers majors*, le sieur Duguay Trouin, capitaine; le sieur de la Jaunaye Le Goux, second capitaine; — lieutenants, le sieur de Coursant Alvarès, le sieur de la Houssaye, le sieur de la Ville-jean Ferré, le sieur de Beaulieu Poullet, le sieur Morant; — enseignes, les sieurs Denis, Delisle, de la Ville-Blanche, de Saint-Martin, de la Prairie Nicoles, Ouelche (Welsch); — aumônier, mis-sire Jean Glouaguin; — chirurgiens, les sieurs Le Moine, et Astrus pour le capitaine; — écrivain, le sieur Quéhen.

*Officiers mariniers*: maîtres, Jean Dauchain, d'Arras, Jean Le Scouarne, de Brest; — pilotes et maîtres de prises (maîtres chargés de la conduite des prises), 8 (de Saint-Malo, Gravelines, le Havre, Rotterdam, etc.); contremaîtres, 4; canonniers: Jean Feu, de Saint-Malo, commandant les canonniers, Jean Trouchet dudit lieu, son lieutenant, 8 autres de Saint-Servan, Brest, Morlaix, etc.; — charpentiers, 2, de Dunkerque; — calfats 3, de Saint-Malo, Sifours et Marseille; — bossemans, 4, de Saint-Malo, Dunkerque, le Havre; — 9 quartiers-maîtres, 4 voiliers, 1 maître de chaloupe, 1 patron de canot, 1 armurier (de Paris), 1 capitaine d'armes et 2 capitaines des matelots (chargés de la police à bord), 2 fraters, 1 commis de fond de calle (chargé de la distribution des vivres), et, en suite, 4 maîtres valets et 5 domestiques.

*Matelots*, 116 (dont 11 Hollandais ou Danois).

*Mousses*, 14.

*Soldats*, 15.

*Volontaires*: les sieurs Samson, de Queringant, Izac Rhode de la Boulevaine, Philippe-Bérard de la Borde (de Paris), Estienne de Bamville, Derose, Estienne Brochard, Bernard (de Saint-Etienne), Georges Connelard, Joseph Ribours, Philippe Cotteau, Mathieu Vancartel, François Huraut, Denis, Pierre Garon, Sébastien Nicaise, François Nicaise, Claude Dupmy, Dalby, Sauveur Cambert, Colonge, Belval, Lequel, St-Jouan, Philippe Dutailis, Toustaint Grasseau, Joseph Majesté, Nicolas Biot, François Tousse, Sébastien Basse, Gautier, Ambron, Bault, Saint-Léger.

Mais, selon l'ordinaire, il y a des retardataires à rejoindre et des déserteurs (les avances une fois touchées, plus d'un, peu scrupuleux, disparaissait, et quelques timorés restent chez eux). La réca-

pitulation, faite à bord, au dernier moment, porte 16 officiers majors, 63 officiers mariniers, 112 matelots, 14 mousses, et 38 volontaires et soldats, en tout 243 hommes d'équipage, plus 10 volontaires absents et 24 matelots « qu'on croit qui rejoindront. » On remarquera la grande proportion des officiers majors et mariniers, aussi celle des volontaires: c'est qu'il importe d'avoir un excédant sur les chiffres nécessaires aux besoins propres du navire, en prévision des prises à conduire vers les ports les plus rapprochés.

La course ne fut pas heureuse. Parti de Brest le 13 décembre 1692, Duguay Trouin y rentra le 14 avril 1693, et le lendemain deux petites prises, la *Fortune* de Copenhague, et l'*Ange-Gabriel*, de Suède, étaient déclarées à l'amirauté.

Cela n'empêcha pas Duguay Trouin d'obtenir du Roi un autre navire l'*Hercule*, frégate de 28 canons<sup>1</sup>, qui avait déjà servi à la course. Je possède aussi le rôle de cet armement<sup>2</sup>.

*Officiers majors*: Capitaine en second, Des Aunais Boscher (un parent de Duguay Trouin<sup>3</sup>); — lieutenants les sieurs de la Houssaye, de la Dorbelais Gouverneur, de la Vigne-Voisin; — Enseignes, le chevalier de la Boulevaine, le sieur de Grandchamps Payen, le sieur Desprairis Nicolle, le sieur de Rogon; — aumônier (non désigné); chirurgien major, le sieur Gautiers; — écrivain du Roy, le sieur de Baujaye (je conserve l'orthographe des noms, telle qu'elle existe sur le rôle).

*Officiers mariniers*, (à peu près dans la même proportion que pour le *Profond*).

*Matelots*, 85 Français de toutes provenances, mais surtout des provinces de Normandie et de Bretagne, et 25 Hollandais ou Flamands.

*Mousses*, 15.

*Volontaires et soldats*, 40, venus d'un peu partout, même de l'intérieur du royaume; plus, inscrits au dernier moment et arrivés de Saint-Malo, les volontaires dont les noms suivent: le chevalier

<sup>1</sup> Sur une déclaration de prise, l'*Hercule* est mentionné avec un port de 400 tonneaux, un armement de 32 canons et 280 hommes d'équipage. Voir plus loin.

<sup>2</sup> Archives de l'amirauté de Brest.

<sup>3</sup> Sa mère était née demoiselle Marguerite Boscher.

de Keringant, les sieurs Bérart, Lhotellier, Deniau, J. B. Patier, François Gaillandin, J. L. de Périgaux, Fougeret (de Nantes), Nicolas Babé, François Goupin, Louis Penier, Horasse (sic) de Gouster, Sébastien Tropel, Allain Piednoir<sup>1</sup>.

La croisière est établie à l'entrée de la Manche. *L'Hercule* capture d'abord quelques petits bâtiments. Mais pendant deux longs mois il ne se présente plus aucune voile. La mer semble déserte. Les vivres vont bientôt manquer ; il y a dans l'équipage une soixantaine de malades (le défaut d'hygiène et l'encombrement, sur tous les navires, la mauvaise qualité des vivres et leur insuffisance, sur la plupart des bâtiments armés par les particuliers, engendrent fréquemment des épidémies de typhus et de scorbut, au bout de quelques semaines de campagne). Les officiers pressent le capitaine de relâcher, les hommes murmurent. Mais Duguay Trouin ne peut se résoudre à rentrer sans quelque belle prise. Il résiste. C'est alors que, dans sa nervosité de jeune, suractivée par la contention de l'esprit, il a cette curieuse vision *télépathique* (l'on emploierait bien ce mot aujourd'hui), qu'il raconte en ses mémoires. Pendant que sur le pont, dans la batterie, les têtes s'échauffent par le découragement et le mécontentement, lui s'est jeté sur sa couchette, afin de prendre un léger repos. Dormait-il réellement ou plutôt ne traversa-t-il pas une sorte de phase somnambulique (les manifestations de l'état somnambulique ne sont pas très rares chez les adolescents) ? Tout à coup on le voit accourir sur son gaillard, l'air joyeux, diriger ses regards sur un point de l'horizon, qu'aussitôt il montre du doigt à son monde : voilà le butin attendu ! ce sont deux riches vaisseaux qu'il a découverts « en songe », venant à lui. Et en effet, deux taches noires se dessinent, grossissent, apparaissent comme d'imposants navires. Les ennemis sont de force, tant mieux, ils seront enlevés avec plus de gloire. Ce sont deux vaisseaux marchands de nationalité anglaise, montés de 28 canons, qui reviennent de la Jamaïque avec une magnifique cargaison ; ils n'entendent pas se rendre sans combat et luttent crânement, ils

<sup>1</sup> Plus d'un nom, compris sur les rôles du *Profond* et de *L'Hercule* marqueront bientôt dans l'histoire de la course, autour de Saint-Malo et de Brest.

sont bien vite réduits et amarqués, conduits à Nantes, où Duguay Trouin renouvelle ses vivres et met *L'Hercule* en carène (les bâtiments n'ont point de doublage, ou seulement un doublage de bois, qui ne tarde guère à s'incruster de plantes et de coquilles marines, le besoin de se débarrasser de parasites, qui diminuent la vitesse de la marche, autant que celui des ravitaillements, est une cause de la fréquence des relâches à cette époque). *L'Hercule* ressort, fait une nouvelle prise et rentre à Brest en assez mauvais état. Duguay Trouin relate ainsi les péripéties de cette fin de course, dans sa déclaration aux officiers de l'amirauté de Brest du 7 novembre 1693<sup>1</sup> :

« A comparu noble homme René Trouin sieur du Guay, capitaine commandant la frégate du roy l'*Arculle* du port de 400 tonneaux ou environ, armée de 32 pièces de canons et autres menues armes, équipée de 260 hommes d'équipage, armée en course suivant commission de Sa Majesté et de Monseigneur le duc de Chaulnes, gouverneur de cette province, lequel nous a déclaré qu'il sortit de cette rade pour faire la course sur les ennemis de l'Etat au commencement du mois d'avril dernier, depuis lequel temps il a fait plusieurs prises qu'il a menées tant à Saint-Malo, Morlaix, qu'à Nantes, et que le 14<sup>e</sup> d'octobre aussy dernier, ils sortirent dudit lieu de Nantes pour continuer leur course et furent sur la hauteur de Surlingue (Sorlingues), et le 24<sup>e</sup> dudit mois sur les memes parages ils eurent mauvais temps tellement que les coutures de son dit bastiment larguèrent (se relâchèrent, qui fist qu'il faisoit beaucoup d'eau et fut obligé de le touer de deux pompes, ce qui n'empescha pas qu'il ne tint tousjour la mer jusques au 4<sup>e</sup> de ce mois qu'il eut cognoissance aux 8 heures du matin d'une flotte de bastimens quy couraient le long de... ? d'Angleterre et au même temps leur ayant donné chasse il en approcha un environ les 10 à 11 heures du mesme jour et au mesme temps le print et s'en rendit maître après luy avoir tiré un coup de canon pour le faire amener et se rendre, ce qu'il fist sans résistance et incontinent après son dit bastiment fist beaucoup d'eau, tellement qu'il feut obligé d'estre à 3 pompes... et ensuite estant survenu un

<sup>1</sup> Archives de l'amirauté de Brest.

vaisseau de guerre pour secourir la flotte il engagea le déclarant à luy tirer sa vollée de canon et mousquetrye, pendant lequel temps le reste de la flotte s'en fut et ledit corsaire ennemi revira de bord, ce quy obligea le déclarant d'appareiller avecq sa prise pour se rendre au premier port de France veu comme dit est qu'il couloit bas d'eau et est arrivé en cette rade le jour d'hier au soir, laquelle prise il laissa derrière luy veu qu'elle ne marchoit pas sy bien que ladite frégate, et laquelle prise est pareillement entrée en cette rade le matin de ce jour... »

Signé : DUGUAY TROUIN<sup>1</sup>.

Les croisières sont courtes, 2 ou 3 mois, 4 au plus.

Duguay Trouin, malgré son affectivité, son amour pour les siens, ne vit que pour la mer et par la mer. L'*Hercule* a désarmé. Il monte sur une autre frégate du Roi, la *Diligente*, de 40 canons, comme les précédentes armées pour le compte de particuliers, et va croiser à l'embouchure du Tage (1694). Après avoir fait 3 prises et s'être carené à Lisbonne, il est chargé par l'ambassadeur français de prendre à son bord deux seigneurs portugais qu'une malheureuse affaire oblige à fuir de leur pays : il leur donne bientôt le spectacle d'un combat contre 4 vaisseaux de Flessingue de 20 à 30 canons, qui revenaient de Curaçao. Un seul accepte la lutte et est bientôt pris. Je ne veux pas diminuer la gloire de notre héros. En assail-

<sup>1</sup> La prise est la *Marguerite* de Dèrmouth, chargée de charbon de terre et de pierre à chaux. Maigre est le résultat de sa liquidation, malgré qu'il n'y ait sur son produit nul prélèvement pour le Roi. Le produit brut est de 1580 l., les frais pour parvenir à l'adjudication, ceux de justice, les droits du commissionnaire montent ensemble à 442 l. 16 s. 6 d. : il reste net 1137 l. 3 s. 6 d. ; sur cette somme, retiré le 10<sup>e</sup> de l'amiral, dû au gouverneur de la province qui en exerce la charge, soit 144 l. 7 s., il reste 993 l. 16 s. ; mais il y a encore à prélever « le liard pour livre pour la rédemption des captifs » chez les barbaresques, 12 l. 8 s. 4 d. Il reste en définitive 980 livres 8 sous 4 deniers à partager entre les bourgeois propriétaires et armateurs de lad. frégate l'*Hercule*, capitaine et équipage d'icelle ainsy que chacun se trouvera fondé suivant l'ordinaire. Le tiers revient à l'équipage, un peu plus de 300 l., dont la plus grosse part va au capitaine et aux officiers : les maîtres ne toucheront guère qu'une livre, les matelots quelques sous ! Qu'on juge par là des aleas de la course et de la trop légitime excuse que pouvaient rencontrer dans l'opinion les équipages corsaires, lorsqu'ils se laissaient aller, encore chauds d'un combat, à piller quelques effets sur des prises, destinées, mêmes riches, à leur rapporter de trop faibles profits.

lant quatre navires qui pouvaient tous ensemble réunir plus de 90 canons et un chiffre d'hommes presque égal à celui de son équipage, il montrait certes de la vaillance ; mais ses adversaires n'étaient que des marchands, leur allure dénotait leur nature, qui ne pouvait échapper à un œil exercé, et, avec les bâtiments de cette espèce, la résistance n'était d'ordinaire jamais longue ni périlleuse pour l'agresseur, mais elle l'était quelquefois. Il ne me convient pas de sacrifier la vérité historique à une juste admiration pour un compatriote et j'ai l'horreur des panégyristes académiques et des historiens redondants qui s'imaginent accroître les rayons d'une auréole en y introduisant les rayons faux émanés de l'ignorance ou de la mauvaise foi<sup>1</sup>.

Duguay Trouin débarque ses passagers à Saint-Malo, remet à la voile, rencontre une flotille de charbonniers escortée par un bâtiment de guerre de 50 canons. Risquer un combat au début d'une course pour une si vile cargaison ne semble guère sage à Duguay Trouin ; mais, avec l'irréflexion du jeune homme, pour se donner le plaisir de témoigner son mépris à un Anglais, il envoie au vaisseau une volée de canon : il avait oublié qu'il portait lui-même à sa corne le pavillon anglais, et il venait de commettre une des plus graves infractions aux lois de la guerre ; celles-ci permettaient d'approcher l'ennemi sous son propre pavillon, mais elles considéraient comme une félonie de tirer le coup d'annonce ou d'avertissement d'attaque, à plus forte raison, d'attaquer sous un autre pavillon que le national. L'adversaire ne riposta pas, mais le hasard lui offrira bientôt une cruelle revanche. A 15 jours de là, la *Diligente* se trouve enveloppée par une escadre anglaise de 6 vaisseaux de guerre ; son capitaine essaie de faire une trouée, aborde résolument l'un d'eux, le *Monk*, échoue dans sa tentative, et, blessé, après avoir perdu beaucoup de monde, est obligé de se rendre : il est emmené à Plymouth, où d'ailleurs chacun le traita avec égards.

<sup>1</sup> Il n'est pas inutile de rappeler une fois pour toutes, que l'expression *Vaisseau* n'implique pas la signification d'un navire de force : on donne ce nom à tous les bâtiments, comme celui de *frégate* à tous les bâtiments légers d'une certaine importance. Cela ne traduit jamais une catégorie d'armement bien spécialisée.

Tel est le sort des armes ; l'aventure était désagréable : elle faillit tourner au tragique à l'arrivée du vaisseau sur lequel Duguay Trouin avait tiré, ayant encore à sa corne le pavillon d'Angleterre. Reconnu par le capitaine, dénoncé à l'amirauté, notre Malouin eût expié durement son imprudence, si les doux sentiments d'une jeune insulaire à son égard ne lui avaient ménagé les moyens d'une fuite opportune. Duguay Trouin s'échappe avec son maître d'équipage, son chirurgien et son valet, sur une petite chaloupe achetée à un Suédois, débarqué sur la côte de Tréguier, regagne Saint-Malo, et ne songe qu'à tirer promptement vengeance de sa captivité.

La course battait alors son plein. Dunkerque, le Havre, Dieppe, Granville, Saint-Malo, Brest, sur les côtes de la Manche ; Nantes, Bordeaux, Bayonne, sur celles du golfe de Gascogne, lançaient sur l'Océan d'innombrables et hardis corsaires. Dans les ports de guerre, les vaisseaux du roi étaient armés en course, sous le commandement d'officiers de marine ou de capitaines corsaires. Pontchartrain n'estimait pas encore que l'effort fut suffisant dans cette voie. Il écrivait de tous côtés pour stimuler le zèle des intendants ; à M. Desclouzeaux, il adressait la lettre suivante, bien caractéristique : « Sa Majesté désire qu'on cherche les moyens convenables pour augmenter le nombre (des bâtiments de course), ainsi je ne doute pas que vous n'y donniez tous vos soins dans l'étendue de votre département. Il me semble que le peu de corsaires qui ont armé au port de Brest ont tous été heureux, et leur exemple devrait en attirer d'autres. Vous travaillerez, si l vous plaît, à former pour cela des sociétés et vous me proposerez vos vœux. La protection particulière que le Roy veut bien donner à la course ne permet pas de douter du succès et les récompenses dont Sa Majesté a résolu d'honorer les actions d'éclat et de distinction qui s'y feront doivent exciter le zèle et la vivacité de tous ceux qui sont à portée de les pouvoir mériter. »

De fait, la cour et les particuliers trouvent bénéfice en ces opérations, au moins dans cette période. Le Roi n'a pas à subvenir aux dépenses de réparations et d'entretien des vaisseaux qu'il prête,

\* Archives de l'Intendance.

dépenses qui sont à la charge des armateurs ; il peut réclamer le cinquième du produit net des prises. De son côté, l'amiral (c'est encore le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne qui en remplit la charge, mais cette année même la charge d'amiral de France sera donnée au comte de Toulouse, qui l'exercera bientôt en connexion avec le gouvernement de Bretagne, et non sans honneur, grâce à son éducateur, M. de Valincourt), a droit au 10<sup>e</sup> du même produit. La part faite pour les invalides, le tiers réservé aux équipages, il reste encore, malgré les prélèvements, quelques fois assez lourds, de messieurs les officiers de justice, des sommes importantes à distribuer entre les intéressés. Qu'on en juge par cet état des prises amenées au port de Brest pendant l'année 1694<sup>1</sup>, au port de Brest, que Pontchartrain signale comme l'un de ceux les moins entraînés dans le mouvement des opérations :

Marchandises confisquées de la prise le <i>Christianus-Quintus</i> , faite par M. de Lacombe.....	130.000	La <i>Bonne-Volonté</i> de Chester, prise du corsaire de Saint-Malo, le <i>Grand-Prieur</i> , capitaine Quesnoy.....	19.819
Le <i>Saint-Joseph</i> de Londres, prise des frégates de Saint-Malo, commandées par le sieur Beauvais Leser, le <i>Saint-Laurent</i> et le <i>Marquis</i> .....	5.251	La <i>Notre-Dame de la Chandeleur</i> , prise espagnole de la frégate l' <i>Entreprenante</i> , de Brest, capitaine Julien (Saupin, armateur...)	385
Le <i>Samuel</i> , de Londres, prise du vaisseau du Roi <i>Le Bon</i> , commandé par M. Renaud.....	905	La <i>Vierge</i> de Londres prise de la <i>Dorothée</i> de Roscoff, capitaine Roquefeuille.....	862
		La <i>Providence</i> de Bristol, prise de la	

<sup>1</sup> Cet état, emprunté aux archives de l'amirauté de Brest, est dressé pour le duc de Chaulnes, afin de lui donner une idée approximative des sommes qui lui doivent revenir. Il ne comprend que les prises déjà en cours de liquidation. Beaucoup d'autres, mentionnées en liasses ou sur registres, ne s'y trouvent pas inscrites.

<i>Marie-Pontchartrain</i> , de Saint-Malo, capitaine La Ronçay-Arson.....	11.033	prise du <i>Pêcheur du Roy</i> de Brest, capitaine de Neufville.....	1.000
Le <i>Samuel-Marie</i> de Bristol, prise de la frégate de Saint-Malo, le <i>Diamant</i> , capitaine Camus.....	22.300	L' <i>Olive</i> , prise du même.....	4.028
Le <i>Lion</i> , de Plymouth, prise de la frégate le <i>Diamant</i> , capitaine Du Clos Hubert.	5.100	L' <i>Heureux-Retour</i> , de Londres, prise de la frégate le <i>Saint-Luc</i> de Saint-Malo, capitaine de Moulinneuf Gervais.....	6.385
Le <i>Saint-Bernard</i> , prise du même (déchargé à Nantes).....	p <sup>m</sup> mémoire	Le <i>Joseph et Jacques</i> de Bristol, prise du même.....	8.282
Le <i>Prince Frédéric</i> , prise du même.....	22.219	Le <i>Jean</i> de Dublin, prise du <i>Saint-Philippe</i> de Nantes, capitaine Jan Crabose.....	9.784
Le <i>Malin</i> ? prise de la frégate l' <i>Hercule</i> , capitaine Duguay Trouin.....	7.180	L' <i>Infante</i> d'Amsterdam, prise de la frégate le <i>Comtesse de Rével</i> , de Saint-Malo, capitaine Doublet....	5.886
L' <i>Increst</i> de Bristol, prise de la frégate l' <i>Amitié</i> , de saint-Malo, capitaine Walsh.....	13.047	L' <i>Hirondelle</i> de Dublin, prise de la frégate le <i>Polastron</i> , de Saint-Malo, capitaine Beauvais.....	7.964
L' <i>Anne</i> de Londres, prise de la <i>Dorothée</i> , de Roscoff, capitaine de Kersauson.....	6.081	Le <i>Samuel-Georges</i> , de Bristol, prise de la frégate la <i>Pucelle d'Orléans</i> , de Saint-Malo, capitaine De Léjar...	3.555
La <i>Prospérité</i> , prise anglaise du même...	6.223	La <i>Galère de Ligourne</i> , prise du <i>Jean</i> de Grandville.....	9.275
Caïche anglaise sans nom, prise par la frégate la <i>Joyeuse</i> , capitaine Dufresne Raoul.	200	Le <i>Bon-succès</i> , prise du <i>Vauban</i> , capitaine La Bouessière.....	20.830
La <i>Branche-d'olivier</i> , prise du même...	5.844		
L' <i>Anne</i> de Swensey,			

La <i>Paix</i> d'Amsterdam, prise du <i>Polastron</i> .....	18.560	enlevée par 3 prisonniers irlandais, évadés d'Angleterre.....	5.455
L' <i>Avanture</i> de Cork,			

L'heure était favorable. Le sieur de la Barbinais connaissait la valeur du temps comme celle de l'argent. Il ne pouvait interrompre les opérations de son commerce, tout entier basé sur la course. Soit qu'il comptât remplacer lui-même son frère, soit qu'il eut, en prévision de son prochain retour, songé à lui ménager un navire prêt à mettre à la voile, il sollicita le commandement de la frégate du Roi le *François*, de 48 canons<sup>1</sup>. Il l'avait équipée très rapidement et elle était mouillée en rade de la Rochelle, quand Duguay Trouin reparut à Saint-Malo : vite, il court joindre la frégate que son frère lui annonce être à sa disposition, « monte dessus le lendemain » et cingle vers la haute mer.

Ici, une rectification aux mémoires, qui démontre bien qu'ils furent composés à une époque déjà un peu éloignée des événements. On y trouve ce qui va suivre sous la date de 1694, alors que la véritable date est 1695, d'après les déclarations faites à l'amirauté de Brest. Duguay Trouin, ainsi qu'il l'a écrit, était impatient de prendre sa revanche ; il en alla chercher l'occasion vers les côtes d'Angleterre et d'Irlande et joua de bonheur. Il prend successivement 5 vaisseaux marchands chargés de sucre et de tabac, puis un 6<sup>e</sup> chargé de mâts et de pelleteries, venant de la Nouvelle-Angleterre et séparés d'une flotte qu'escortaient deux vaisseaux de guerre, le *Sans-Pareil*<sup>2</sup>, de 50 canons, et le *Boston*, de 38. Ces deux vaisseaux, il les rencontre peu après, et loin de chercher à éviter un combat, qui à plus d'un brave eût pu sembler trop inégal, il va droit à

<sup>1</sup> Le navire et la commission de course étaient toujours accordés au nom du capitaine, sous une caution uniforme, de 15.000 l., garantie par les armateurs.

<sup>2</sup> Ou *Nonsuch*. Voici comment J. Allen (*Battles of the british navy*, Londres, 1852, T. I, p. 91) raconte l'affaire. « Le 14 janvier (1695) le *Sans-Pareil* (*nonsuch*), de 4<sup>e</sup> rang, capitaine Thomas Taylor, fut pris environ 70 lieues ouest des Scilly (le capitaine et beaucoup d'hommes de son équipage étant tués et le navire démâté), par un navire français de 56 canons. » De Duguay Trouin il n'est pas fait mention.

l'ennemi. Il dirige tout le feu de ses canons sur le *Boston*, le démâte et, certain de le retrouver, fond sur le *Sans-Pareil* : trois fois il revient à l'abordage et à la dernière seulement, après un affreux carnage d'hommes, il reste maître du navire, triomphe d'autant plus glorieux que le capitaine anglais qu'il vient de contraindre à se rendre à été le vainqueur de Jean Bart et de Forbin dans une précédente rencontre : les commissions de ces deux braves marins sont trouvées parmi les papiers de l'Anglais<sup>1</sup>.

Cette action, dit Duguay Trouin en ses mémoires, lui valut du Roi une épée d'honneur et de M. de Pontchartrain une aimable lettre. En même temps, il reçut l'ordre de rejoindre l'escadre de M. le marquis de Nesmond, pour coopérer, sous son commandement, à une importante croisière dans la Manche. Rien dans la correspondance du secrétaire d'Etat à la marine avec l'Intendant de Brest ne dénote encore qu'on a les yeux sur le jeune capitaine, qu'on devine en lui l'étoffe d'un officier d'élite. On y relève seulement l'indice d'un certain mécontentement parmi les gens de son équipage, arrivé jusqu'en cour. Il y a beaucoup de déserteurs. L'abbé Poulain fait un mérite à son héros d'avoir su maintenir sur ses bords « une discipline de fer ; » elle était sans doute nécessaire pour éviter l'insubordination et les désordres parmi des gens de recrutement hétérogène, mais elle n'était supportable qu'à la condition de paraître juste. Or, elle n'apparaissait pas toujours sous cet aspect, à des pauvres diables qui s'étaient engagés avec des conditions formelles, très souvent mal exécutées. Les armateurs fournissaient des vivres de mauvaise qualité et parcimonieusement, les comptes de salaires et les règlements de parts de prises traînaient en longueur, et les capitaines, seuls intermédiaires entre les matelots et les armateurs, semblaient responsables vis-à-vis de

<sup>1</sup> En 1789, après un début de croisière heureux, Jean Bart et Forbin, montant l'un une frégate de 24 canons, l'autre une frégate de 16, avaient eu à soutenir, par le travers de l'île de Wight, un combat des plus acharnés contre deux vaisseaux de guerre anglais de 50 canons ; entourés de morts et de blessés, blessés eux-mêmes, ils avaient été forcés de se rendre ; étroitement gardés à Plymouth, ils réussirent pourtant à s'évader et, en rentrant en France, reçurent le brevet de capitaine de vaisseau. Voir Guérin, *Hist. marit.*, III, p. 445.

ceux-là des façons de ces derniers. Dans une association aussi intime que celle des Trouin, il était difficile que René échappât à l'influence... commerciale de son frère Luc (de la Barbinais). La maison est économe, elle a souvent des discussions d'intérêts avec ses rivales, des chicanes avec ses équipages ; elle est pleine de désinvolture vis-à-vis de ceux dont elle n'a plus besoin : M<sup>lle</sup> Trouin, qui partage les occupations et les idées du sieur de la Barbinais et agit en son nom lorsqu'il s'absente de Saint-Malo, engage un jour des matelots pour Brest ; ceux-ci, arrivés au lieu de leur destination, ne trouvent pas le navire, ils ne peuvent obtenir une indemnité « de conduite » pour leur retour, quelques livres ! Duguay Trouin lui-même, un peu plus tard, a un procès devant l'amirauté de Brest, à propos de salaires non payés que lui réclame son cuisinier<sup>2</sup> ; il passe d'autre part, au dire de Forbin, pour un peu brutal (son caractère violent et emporté donne prise à la médisance sous ce rapport). Il n'est pas surprenant qu'en de telles conditions, il y ait eu des désertions. Il s'en produisit au Port-Louis, où le *François* avait amené le *Sans-Pareil* et il faut croire que M. Desclouzeaux les estima trop bien motivées, puisqu'il accueillit les déserteurs et les employa dans les batteries qu'il faisait alors armer autour de Brest. Toutefois, M. de Pontchartrain n'approuva pas cette indulgence et ordonna le renvoi des hommes à leur bord<sup>3</sup>.

Pour la première fois, Duguay Trouin va servir sous les ordres d'un officier de la marine royale. A 22 ans, il n'a pas à en être humilié, même après l'affaire brillante qu'il vient de soutenir, car il a pour chef une illustration maritime. L'escadre de 6 vaisseaux ou frégates dont il fait partie croise à l'ouvert de la Manche. Elle y rencontre trois vaisseaux de guerre anglais. Duguay Trouin, tout bouillant de se signaler en si belle compagnie, court sur l'un, de 76 canons, et déjà s'appête à jeter sur lui ses grappins d'abordage, lorsque ses officiers lui font remarquer que le commandant n'a pas donné le signal d'attaque. Il s'arrête frémissant, mais soumis : l'impétuosité lui avait fait oublier et le tact et la discipline. Quelques ins-

<sup>2</sup> *Annuaire de Brest*, pour 1896, p. 35.

<sup>3</sup> *Arch. de l'Intendance*.

tants après, le combat s'engageait très acharné. Il se terminait bientôt par un succès et M. de Nesmond, paternel et franc gentilhomme, s'empressa de prodiguer les plus chaleureux éloges à un lieutenant dont il appréciait le talent et le zèle ; il masqua sa petite leçon sous l'excuse d'une méprise et la fit oublier par ses félicitations<sup>1</sup>.

L'ardeur de Duguay Trouin n'avait que trop sujet d'être poussée jusqu'au paroxysme de la rage. Car à ce moment les Anglais renouvelaient leurs tentatives contre nos côtes. Saint-Malo éprouvait un terrible bombardement, mais encore infructueux pour l'ennemi, grâce à l'énergie des soldats de la garnison, des milices et des habitants : on jugera de la résistance par la consommation de poudre que l'on fit dans la place, plus de 50 milliers<sup>2</sup>.

On reconnut sans doute qu'un homme du caractère de Duguay Trouin était plus apte à rendre d'utiles services laissé à sa propre initiative, que subordonné à un chef aux habitudes réglées, aux méthodes systématiques. On lui continua le commandement du *François* et on le destina à aller disperser les baleiniers hollandais dans les mers du Nord, en compagnie de M. de Beaubriant, capitaine du *Fortuné*. La saison était trop avancée pour que la croisière pût être accomplie ; les deux bâtiments, après trois mois de mer, dépourvus, sans vivres, se préparaient à rentrer assez tristement, lorsque la fortune leur sourit sous la forme de trois vaisseaux anglais qui venaient des Indes Orientales avec de riches cargaisons : ils sont bientôt réduits et conduits à Port-Louis. Je pense qu'il faut rapporter à cette campagne la reprise d'un bâtiment brestois, la *Providence*, sur un corsaire de Flessingue, mentionnée sur un registre de déclarations de l'amirauté de Brest à la date du 11 juillet, et aussi certain passage d'une lettre de Pontchartrain à M. Desclouzeaux, du 23 juillet, où le secrétaire d'Etat, tout en se montrant bien aise de l'arrivée du *François*, trouve « fâcheux qu'il ait été pris quelques barques sous son escorte. »

Duguay Trouin émerge. Il n'est pas, comme Jean Bart, un in-

<sup>1</sup> Un des fils de M. de Nesmond servira un peu plus tard sous les ordres de Duguay Trouin, le chevalier de Nesmond ; Duguay Trouin ne négligera aucune occasion de lui marquer la respectueuse estime qu'il a conservée pour son père.

<sup>2</sup> Lettre de Pontchartrain à M. Desclouzeaux, *Arch. de l'Intendance*.

dégrossi, dédaigneux des choses de la courtoisie, il sait que les services gagnent à être rappelés et que les protections ne sont pas inutiles pour s'avancer. Il se rend à Paris « pour se faire connaître à M. le comte de Toulouse et à M. de Pontchartrain. » Il est bien accueilli et même il a la chance inespérée d'être présenté au roi. Louis XIV était le souverain charmeur par excellence, lorsqu'il le voulait être. Duguay-Trouin éprouve pour le monarque un tel débordement d'enthousiasme, qu'il prend « tout à coup » la résolution d'aller au Port-Louis, armer le *Sans-Pareil*, afin de se signaler par de nouveaux exploits.

La campagne de 1696 est marquée par des événements particulièrement intéressants au point de vue de l'histoire biographique de Duguay Trouin, et qui sont ou supprimés ou modifiés dans ses mémoires. Il sera donc nécessaire d'y insister.

Le *Sans-Pareil* est cette frégate précédemment enlevée aux Anglais avec un si bel entrain ; Duguay Trouin porte son armement à 40 canons<sup>1</sup> ; il met à la voile de Port-Louis le 7 juillet, pour établir sa croisière sur les côtes d'Espagne et tacher de surprendre un convoi anglo-hollandais, qui devait sortir de Vigo. Il se présente devant cette ville sous pavillon anglais. Deux bâtiments, trompés par ces couleurs, non moins que par les formes du *Sans-Pareil* et les manœuvres à la façon anglaise qu'affecte d'exécuter son capitaine, viennent se ranger sous son escorte... les moutons venant se jeter dans la gueule du loup, qui les croque ! Les prises sont précieuses en ce moment, elles sont chargées de mâts, dont nos arsenaux manquent. Mais la difficulté est de les conserver. Duguay Trouin tombe avec elles au milieu de l'armée navale ennemie : sans hésiter, toujours sous pavillon anglais, il se joint à celle-ci attend, pour s'échapper, une occasion favorable, et le moment venu, s'éloigne, après un combat de courte durée avec une frégate qui l'a deviné. Il sauve chemin faisant deux Olennois chassés par

<sup>1</sup> Sur un certificat du sieur Chartier, maître canonnier, daté de Brest, le 2 septembre 1696, c'est-à-dire établi au retour, à propos d'une répartition de parts de prises faites en commun par plusieurs corsaires (les parts étaient réglées proportionnellement au nombre et au calibre des canons et au chiffre des équipages), il est fait mention de 37 canons, 18 de 10 livres de balles, 17 de 6, et 2 de 4.

des Hollandais, et rentre au Port-Louis le 28 juillet avec ses prises.

Les qualités de notre marin se dessinent de plus en plus, il devient manœuvrier, sans que l'audace perde rien dans le progrès du professionnel. Mais il touche à l'heure critique où, n'ayant pas encore tempéré l'exubérance du jeune homme, heureux, plein de confiance en son étoile, probablement un peu hâbleur, tout au moins inconscient de cette immodestie que donne parfois le sentiment d'un vrai mérite, il risquera de blesser certaines susceptibilités et s'attirera de dangereuses jalousies. Parmi les officiers du grand corps, il y en a qui ne voient pas d'un bon œil ces capitaines corsaires, qui semblent effacer leur valeur sous leurs succès. Tout justement, il y a au mouillage de Groix<sup>1</sup>, au moment où le *Sans-Pareil* se dirige vers le Port-Louis, un bâtiment d'assez piètre mine, qui, ironiquement, l'appelle à la voix, laisse croire qu'il n'est qu'un pauvre corsaire de Bayonne, et brusquement hisse la flamme de guerre et l'appuie de 2 coups de canon. C'est un navire du Roi, l'*Entreprenant*, commandé par M. de Feuquières ! L'officier de marine, à la vue d'un vaisseau de meilleure mine que le sien, commandé par un tout jeune homme qui, naïvement peut-être, a fait preuve de quelque orgueil en sa conversation de bord à bord, s'abandonne à un mauvais mouvement : il ordonne à Duguay Trouin de monter à son bord, le questionne avec insolence, essaie de le pousser à bout, va jusqu'à le menacer « de lui faire donner la cale », le supplice ignominieux et cruel réservé aux plus détestables matelots<sup>2</sup>. Par un incroyable effort de la volonté, Duguay

<sup>1</sup> Ou Groa, et non Gorée, comme il est dit dans l'ouvrage d'E. Sue, où il est en outre commis une erreur de date, rectifiée par Cunat.

<sup>2</sup> M. de Feuquières était d'ailleurs un excellent officier.

Une semblable aventure avait donné lieu en 1691 à une plainte des armateurs de Saint-Malo contre un autre officier de marine, le sieur Gratou, qui avait poussé les choses plus loin et fait donner la cale à un de leurs capitaines. Les officiers de marine ne pouvaient s'habituer à voir dans un capitaine corsaire autre chose qu'un matelot, et ils estimaient qu'en cas de manquement ils avaient tous droits de leur infliger le dur châtiment qu'on pouvait ordonner contre un simple matelot. M. de Gratou, aussi bon officier, en fut quitte pour un blâme.

« Versailles 15 août 1691 (A. M. Desclouzeaux) Je vois par un placet présenté par les armateurs de Saint-Malo qu'ils se plaignent des mauvais traitements que le sieur Gratou a fait à un de leurs capitaines auquel il a fait donner la cale

Trouin refrène les colères qui l'agitent et dont les suites auraient pu être si graves. Il s'éloigne, sans avoir pourtant fait aucun sacrifice à sa dignité, disant simplement à l'officier de marine qu'il rendrait compte à M. de Pontchartrain.

Ce qu'il fit dans une lettre citée par E. Sue, et dont je reproduirai d'autant plus volontiers le passage saillant que le document est peu connu. (Les mémoires ne parlent pas de l'incident.)

La lettre est du 30 juillet (non du 30 mai)... « ... On me contraignit sans réplique de monter à bord, où étant, le capitaine, loin de m'écouter, me menaça avec beaucoup de violence de me faire donner la cale. Cependant, je lui protestai, comme il était vrai que nous l'avions cru véritablement corsaire et de Bayonne. (De là le gros manquement, un défaut de salut de pavillon !) Cette menace, si éloignée de ce que je crois dû à mon caractère, m'aurait fait tomber dans des mouvements qu'on ne peut sans honte refuser à l'honneur, si, toujours rempli de mon devoir, je n'avais, tout couvert de cet affront, fait précéder à mon honneur la soumission aux ordres du Roi en recevant de ses officiers et sur ses vaisseaux tout ce qu'on avait pu me dire de plus outrageant, renfermant toute ma défense à lui dire que je m'en plaindrais à Votre Grandeur, dans l'équité de laquelle je mettais toute ma confiance..... »

On fit le silence sur cette déplorable aventure et les événements se chargèrent bientôt d'offrir à Duguay Trouin les plus amples dédommagements d'une aussi sanglante injure.

Le temps de se joindre, le 12 août, avec la petite frégate la *Léonora*, dont il avait donné le commandement à son frère Etienne (âgé de 19 ans), et Duguay Trouin reprend sa course vers la côte de Biscaye.

Cette course présente un épisode fort triste, dont le récit diffère, dans les mémoires, de la déclaration signée par devant les officiers de l'amirauté de Brest, déclaration jusqu'ici ignorée et d'une grande importance : le document rectifie ou fixe des dates et il

sous prétexte que pour le saluer il avait tiré un coup (de canon) à balle. J'en ai rendu compte au Roy et comme cette violence a été très désagréable à Sa Majesté, elle veut que vous en fassiez une sévère réprimande à cet officier, et que vous luy expliquiez que sans les bonnes relations qu'elle a eu de luy il auroit esté cassé sur le champ... » Pontchartrain. *Arch. de l'Intendance.*

découvre à nu le trop véridique mouvement de violence ou de jactance imprudente, qui coûta au capitaine du *Sans-Pareil* la vie d'un frère chéri; je le reproduis donc *in extenso*; qu'on veuille bien le comparer au récit des mémoires authentiques, donné par l'abbé Poulain.<sup>1</sup>

« Du 21<sup>e</sup> jour de septembre 1696, devant nous lieutenant particulier de l'amirauté de Léon, M. le Procureur du Roy présent, ayant pour adjoint le soubssignant commis juré au greffe de ce siège.

« A comparu le sieur Duguay Trouin, capitaine commandant la frégate le *Sans-Pareil*, armé en course, ayant 40 pièces de canons et deux cent soixante hommes d'équipage, suivant commission de Monseigneur l'admiral deubment enregistrée au greffe de l'amirauté de Port-Louis dépendant de l'amirauté de Vannes le deuxiesme juillet dernier.

« Lequel nous a déclaré qu'estant arrivé à la rade de Port-Louis le 28<sup>e</sup> dudit mois audit an il auroit mené deux prises hollandoises et auroit fait sa déclaration devant les juges de l'amirauté, et le 8<sup>e</sup> du mois d'aoust dernier il auroit appareillé et fait route pour Brest, estant arrivé le 12<sup>e</sup> à Camaret pour se joindre avec la *Léonora* commandé par le sieur Trouin son frère cy devant capitaine de ladite frégate. Ils auroient appareillé et fait route vers les costes d'Espagne où ils arrivèrent le 21<sup>e</sup> dudit mois et mouillèrent dans la radde des isles de Bayonne et le 23<sup>e</sup> ayant appris par des pescheurs qui estoient à la pesche qu'il y avoit des vaisseaux ennemis au port Marin ils appareillèrent pour faire route jusques audit lieu où ils mouillèrent le mesme jour à une porté de fuzil de la ville et du fort. Ils trouvèrent des vaisseaux biscayens qui estoient mouillez en ladite rade. Les capitaines vinrent incontinent au bord de ladite frégate le *Sans-Pareil*; y estans on leur auroit demandé à veoir leur passeport; ils auroient dit les avoir à leur bord, ce que voyant ledit sieur Duguay Trouin, capitaine commandant ladite frégate, auroit envoyé un des officiers de son bord pour les vizitter dans leurs vaisseaux, ce qu'ayant fait il leur auroit demandé à veoir

<sup>1</sup> L. c., p. 297.

leur passeport, ce qu'ils auroient fait et les ayant veu il c'est trouvé qu'ils avoient passeport françois. Et la nuit estant survenue, ne pouvant point appareiller, le dit sieur Duguay Troin envoya demander des rafraichissemens au gouverneur dudit lieu par un des capitaines des Biscayens et en même temps ledit sieur Duguay fit amener son pavillon anglois et arbora pavillon françois avec le coup de canon d'assurance qu'il fit tirer. Quelque temps après le capitaine biscayen revint à bord de ladite frégate le *Sans-Pareil* avec quelque peu de rafraichissement et une lettre du gouverneur par laquelle il représentoit la misère dudit lieu et que cependant il tacherait de leur envoyer le landemain au matin ce qu'il pourroit de rafraichissement, et voyant qu'il n'en faisoit rien ils appareillèrent et tirèrent sur le fort et sur la ville environ 100 coups de canons-lesquels remarquèrent leur avoir fait abandonner le fort, après quoy ils furent mouiller le même jour vis-à-vis les isles de Bayonne, et le lendemain 25<sup>e</sup> ils envoyèrent un détachement de 70 hommes à terre, lesquels se batirent contre les Espagnoles pendant 5 à 6 h. et leur ayant fait abandonner plusieurs retranchemens les repoussèrent jusqu'au hault de la montaigne où ils en tuèrent plusieurs et amenèrent avec eux 10 ou douze prisonniers et on fist un feu de part et d'autre considérable. Ils leurs brullèrent un village. Ledit sieur Trouin qui les commandoit y fut blessé à mort ayant reçu un coup de fuzil qui luy traversoit le corps, mourut le landemain 26<sup>e</sup> dudit mois et le 27<sup>e</sup> en suivant ils arrivèrent à Vianne ville du Portugal où ils firent inhumer le corps dudit sieur Trouin dans l'église paroissiale dudit lieu. Ils appareillèrent de ladite rade le landemain pour croizer le long de ladite coste et le 3<sup>e</sup> septembre ils aperceurent deux navires espagnoles qui paroissent y avoir à chacun 30 pièces de canon et après les avoir joint ledit sieur Duguay Trouin fit commandement à un des capitaines de ses deux fregattes de venir à son bord avec ses papiers et l'ayant interrogé à la manière accoustumée luy demanda s'il n'avoit point passeport de France. Il luy répondit qu'il n'en avoit point et incontinent ledit sieur Duguay amena pavillon anglois et après avoir arboré pavillon françois luy tira une volée de coups de canon et de mousquetterie après quoy ils amenèrent leurs pavillons espagnoles. Le-

dit capitaine, estant resté à bord de ladite fregatte le *Sans-Pareil*, déclara qu'il avoit un passeport de France et ayant envoyé des officiers à chasque bord pour les visiter ils trouvèrent leurs passeports françois en bonne forme, ce que voyant on renvoya ledit capitaine en son bord, y estant arrivé, ils continuèrent leur route pour Lisbonne.

« Déclare de plus que le 14<sup>e</sup> dudit mois ils firent rencontre de la fregatte nommée la *Ville-de-Saint-Malo* qui a continué sa course avec eux dans les parages ordinaires des costes d'Espagne. Après quoy ils firent route vers Surlingue et firent rencontre d'une fregatte de 18 pièces de canons à laquelle ils donnèrent chasse le 19<sup>e</sup> dudit mois pendant quatre heures de temps et l'ayant joint sous pavillon anglois il lui fit commandement de mettre son canot à la mer pour venir à bord de ladite fregatte le *Sans-Pareil*; mais sur ce que la mer estoit impétueuse le capitaine dudit vaisseau répondit qu'il ne le pouvoit, ce que veu par ledit sieur Duguay il fit mettre le sien armé de six hommes commandés par les sieurs Keringan et Lautelier, lequel fut à bord de ladite prise, où estant arrivés, ladite fregatte portant toujours pavillon anglois, l'amena et en l'instant arbora celui de France, laquelle chaloupe se rendit maistre sans autre resistance. Après quoy le canot de ladite fregatte estant brisé contre le bord de la prise il fut obligé de mettre sa chaloupe avec son écrivain de roy, lequel estant à bord prit les papiers des mains du capitaine flessinguois au nombre de trente-huit pièces avec un livre couvert de blœuff. Après quoy les prisonniers flessinguois furent envoyés à bord de ladite fregatte avec iceux papiers qu'il dépose présentement en ce greffe chiffré dudit sieur Trouin, laquelle prise s'est trouvée chargée de cacao avec chocolats et autres marchandises dont il ne peut scavoir les qualitez ni quantitez. Après quoy il donna ordre audit sieur de Keringant de le suivre pour se rendre au premier port de France, ce qu'ils ont fait ensemble en la rade de ce port le lendemain 30<sup>e</sup> de ce mois et est sa déclaration qu'il affirme contenir vérité et a signé.

DUGUAY TROUIN.

« De laquelle déclaration nous avons décerné acte ordonné qu'il sera présentement par nous descendu à bord de ladite prise aux fins de procéder à l'inventaire des agrés et appaux d'icelle, et établissement de gardien et autrement ainsi qu'il sera veu appartenir lesdits jour et an. »

Signé : SOEISSÉ (lieutenant particulier).  
DE BASSERODE (procureur du Roi).  
PEGUILHEM (commis au greffe)<sup>1</sup>.

Duguay Trouin n'a alors que 23 ans et demi. Sa déclaration est l'aven naïf d'un entraînement malheureux dont il n'a pas eu conscience. Sans doute, il était en droit de tirer le canon contre une ville ennemie; mais il n'était pas généreux d'agir de la sorte après avoir demandé des rafraichissements comme un service au gouverneur, sans tenir compte de la misère du lieu, sans agression préalable; il est manifeste que les Espagnols ont pris les armes pour se défendre contre une brutale attaque, à laquelle ils ne devaient pas s'attendre; la ville d'ailleurs n'est pas une place de guerre, et la résistance est improvisée par des milices ou des habitants qui se groupent autour d'une poignée de soldats, chargés de la garde d'un petit fortin. A parler franc, je trouve donc la déclaration de Duguay Trouin comme l'expression d'un léger cynisme: cette fois, il s'est conduit en soudard, non pas en marin généreux. L'a-t-il entrevu, à l'époque où il rédigea ses mémoires, ou avait-il perdu le souvenir de certains détails, je n'oserais trancher la question, je me borne à la constatation d'un fait, que je livre sans autres réflexions à l'attention des historiens et aussi des psychologues.

En haut lieu, l'expédition ne déplut point. M. de Pontchartrain écrivait à l'Intendant de Brest, le 26 septembre<sup>2</sup>, « qu'il était satisfait de l'action de vigueur du sieur Duguay Trouin sur la coste d'Espagne. » Mais le témoignage de la satisfaction du ministre s'arrêta là; le 30 octobre, Pontchartrain écrivait à l'intendant: « le sieur Duguay Trouin qui commande le *Sans-Pareil* m'a écrit

<sup>1</sup> Arch. de l'amirauté de Brest.  
<sup>2</sup> Arch. de l'Intendance.

pour avoir un vaisseau de Sa Majesté pour faire la course ; s'il est encore à Brest, vous pouvez l'avertir qu'elle ne scauroit lui en accorder à présent. »

M. Desclouzeaux s'intéressait au jeune capitaine. Il obtint des armateurs de M. de Nesmond la cession du *Saint-Jacques des Victoires* (de 48 canons) et, à son instigation, une nouvelle société, dans laquelle figuraient des personnes de l'administration civile et même des officiers de la marine, fit les frais du réarmement de ce vaisseau, du *Sans-Pareil* et de la *Léonora* ; Duguay Trouin eut le commandement de cette escadrille ; Boscher, son ancien second à bord du *Sans-Pareil*, le commandement particulier de ce navire. Tout le monde avait confiance et cette confiance ne tarda pas à être justifiée par l'un des plus beaux coups d'audace froide et réfléchie..., lucrative aussi, qui illustrèrent la carrière du héros malouin.

Courte et brillante est la course de 1697.

Des correspondants ont informé le gouvernement français de la date précise du départ de Bilbao d'une flotte marchande anglo-hollandaise, sous l'escorte de 3 vaisseaux de guerre hollandais, commandés par un officier des plus distingués, le vice-amiral baron de Wassenaër. Duguay Trouin avisé se trouve sur leur passage, heureusement fortifié par la rencontre de deux corsaires de Saint-Malo : l'*Aigle-Noir*, capitaine Bellisle-Pepin, et la *Faluère*, capitaine Dessaudrais-Dufresne. Les trois vaisseaux ennemis étaient de force, deux, le *Delft* et le *Honstaërdik*, chacun de 54 canons, le 3<sup>e</sup> de 38 canons. La mer était grosse : cependant les capitaines français décident, sans hésiter, qu'on livrera combat à l'abordage. Pendant que la *Léonora* donne dans le convoi, que la *Faluère* et l'*Aigle-Noir* se chargent d'enlever le plus faible des vaisseaux hollandais, ceux de Duguay Trouin et de Boscher, se jettent résolument sur le *Delft* et le *Honstaërdik* : la lutte est acharnée ; un boulet met le feu à des gargousses, à bord du *Sans-Pareil*, dont la poupe saute en l'air ; le *Saint-Jacques*, resté seul contre deux terribles adversaires, est maltraité au plus haut point, obligé même à se retirer pour réparer son désordre : il revient au combat, appelant à son aide les capitaines de l'*Aigle-Noir* et de la *Faluère* et dans un effort suprême, où Dessaudrais-Dufresne, le doyen des capi-

taines malouins, est tué, la victoire reste aux Français. De part et d'autre, il y avait un grand nombre de morts et de blessés (parmi ces derniers M. de Wassenaër). De son côté la *Léonora* avait amariné 12 bâtiments marchands.

Ce magnifique combat, aussi honorable pour les vaincus que pour les vainqueurs, produit à Saint-Malo et à Brest une sensation facile à comprendre. Mais il ne semble pas qu'elle ait eu à la cour tout l'écho que l'on pouvait attendre. Duguay Trouin fut, il est vrai, nommé capitaine de frégate, et Pontchartrain fils, que son père initiait aux affaires de la marine, avec l'intention de lui transmettre prochainement la charge de secrétaire d'Etat au département, écrivit à M. Desclouzeaux, à la date du 10 avril : « J'ai reçu... le 5 du courant la relation de ce qui s'est passé dans l'action du sieur Duguay Trouin et vous ne devez pas douter que je n'aye appris cette nouvelle avec beaucoup de joie. Mon père en a rendu compte au Roy qui a esté content, et Sa Majesté a bien voulu donner au sieur Duguay Trouin des marques de sa satisfaction en le faisant capitaine de frégate. » Mais le ministre n'appuie pas sur ces louanges et même se montre aigre-doux envers l'intendant, qui a été l'âme de l'armement, lui exprimant sa surprise et son mécontentement d'apprendre que celui-ci comptait parmi les intéressés des officiers du port de Brest. Le fait était tout à l'honneur de Duguay Trouin, et Pontchartrain avait peut-être mauvaise grâce à affecter tant de pudeur, à propos d'une participation d'officiers, qui avaient la direction du magasin général, et pour ce motif étaient susceptibles de prêter à la suspicion dans leur concours à des armements particuliers, lorsqu'il savait que les hautes personnalités dirigeantes entraient elles-mêmes dans les opérations de ce genre. Au fond, il y avait peut-être simple dépit... de concurrence : le succès de telle course particulière gênait l'essor de telle autre, entreprise avec les vaisseaux du Roi, pour le compte d'armateurs réels qui se dissimulaient sous les noms d'armateurs fictifs.

L'essentiel, pour Duguay Trouin, c'était d'avoir pied dans le milieu entrevu par ses rêves, d'avoir, dans l'aristocratie maritime, une place désormais indiscutée, bien que très humble encore. Sa réputation est consacrée. Il le sent. Il espère tout de l'avenir qui

s'ouvre devant lui. Il obtient de venir à Paris remercier le Roi de sa faveur et sollicite du même coup deux vaisseaux pour une nouvelle campagne. On lui accorde l'*Oiseau* et le *Solide*, qui viennent d'accomplir des courses brillantes avec M. Dandennes, mais avec force restrictions. Il signera un traité en règle avec l'intendant de la marine à Brest, il se conformera, pour la levée de ses équipages, aux habitudes communes à tous les corsaires particuliers. C'était presque lui opposer une fin de non recevoir hypocritement déguisée, car il y avait alors une pénurie extrême de matelots. Vainement, il demande qu'on l'autorise à faire des levées d'autorité, par l'intermédiaire des commissaires des classes. On lui refuse aussi d'augmenter son armement d'une frégate. Il y avait de quoi décourager, avec toutes ces entraves administratives, un homme moins énergique et enthousiaste. Mais déjà la paix s'annonçait et les préliminaires de Ryswick vinrent bientôt couper court à tous projets de course.

Dans cette guerre de la ligue d'Augsbourg, les corsaires français avaient joué un rôle considérable, et, parmi eux, Duguay Trouin s'était révélé comme une de nos gloires maritimes futures. Il n'est pas encore un chef accompli : il lui fallait acquérir des connaissances qu'il avait jusqu'à ce jour trop négligées, étant tout à l'action. Mais il possède les qualités maîtresses qui ne sauraient dériver de l'étude, ni même de l'expérience technique. Il a l'autorité, l'audace, le sang-froid et la ténacité ; il est déjà en mesure de préparer et de diriger une opération navale de quelque complexité. Il lui reste à faire ses preuves de l'aptitude à des commandements plus étendus. Vienne une autre guerre et il les fera.

Duguay Trouin, obligé au repos, partage son existence entre Brest et Saint-Malo, tout abandonné, disent les uns, aux mauvaises passions de son adolescence, — et lui-même semble avoir pris à tâche d'accréditer cette opinion par certains passages de ses mémoires authentiques, — préoccupé d'études théoriques, disent les autres. La vérité est probablement de l'un et de l'autre côté. A Saint-Malo, où il passe ses étés, le jeune homme retrouve des compagnons d'antan, des occasions de distraction, qui le replongent dans une vie de jeu, de débauche, de querelles. Mais à

Brest, les choses ne pouvaient aller de la sorte. Les officiers de marine mènent en cette ville une conduite trop souvent scandaleuse ; Duguay Trouin eut peut-être désiré se mêler à eux ; mais il n'était encore que le roturier parvenu et il ne pouvait espérer, de la part de ses aristocratiques collègues, que politesse froide et accueil étudié ; il était d'ailleurs trop intelligent pour s'aliéner, par des écarts notoires, l'estime de quelques chefs et la protection d'un intendant, très enclins à servir à son avancement. Je pense donc qu'il consacra ses hivers, à Brest, à des occupations sérieuses. Il reparut en 1702, âgé de 29 ans, toujours plein d'entrain, mais plus tempéré dans sa fougue, plus réfléchi dans ses actes, pour commencer une seconde période de courses qui se terminera par l'admirable expédition de Rio de Janeiro.

Je n'ai pas trouvé inutile d'écrire ces quelques pages après tant d'autres écrivains. J'ai raconté par la plume, comme je l'eusse fait par la parole, sans phrases, en essayant de donner son vrai relief à un vaillant marin tout au début de sa carrière et dans le milieu qu'il a traversé. Je n'ai pas sottement cherché à exagérer une gloire naissante, qui se suffit à elle-même, ni à dissimuler des eueurs susceptibles d'aider à la meilleure compréhension d'un caractère. Surtout, j'ai voulu apporter à l'histoire quelques documents nouveaux. J'ai l'espoir que cette étude permettra de mieux embrasser, dans leur magnifique déroulement, les progrès réalisés par le brillant Malouin au cours de la seconde période de ses campagnes.

D<sup>r</sup> A. CORRE.



# SEIGNEURIES DE BRETAGNE

## HORS DE BRETAGNE

(Suite<sup>1</sup>)



### CHAPITRE II

#### COMTÉS D'ETAMPES ET DE VERTUS.

Le duc François II hérita le comté d'Etampes de son père Richard de Bretagne mort en juin 1438, et le comté de Vertus de sa mère Marguerite d'Orléans morte le 24 avril 1466<sup>2</sup>. — C'est pourquoi nous avons réuni ces deux seigneuries dans le même chapitre.

#### I

##### COMTÉ D'ETAMPES.

Richard né en 1395 s'était engagé très jeune au service du Dauphin alors régent de France, depuis Charles VII. En 1418, il rendit au Dauphin un signalé service. Il enleva de Paris occupé par les Bourguignons la Dauphine qui pouvait y courir péril de la vie.

En reconnaissance et par acte du 8 mai 1421, le Dauphin gratifia Richard du comté d'Etampes « pour lui et ses hoirs mâles à titre d'apanage<sup>3</sup> ». Devenu Roi un an plus tard, Charles VII confirma ce don à Richard et à ses fils (E. 31<sup>4</sup>).

<sup>1</sup> Voir la livraison de juillet 1896.

<sup>2</sup> Voir son *véquiu* (deuil) Lobineau. *Pr.* 1373.

<sup>3</sup> Un an après le Dauphin donna à Richard le comté de Mantes. Lobineau, *Hist.*, p. 557. Acte de donation signé à Sablé. *Pr.* 978. Mantes était en ce moment aux mains des Anglais et ne fut repris que par Richemont en 1419.

<sup>4</sup> Les renvois E... se réfèrent aux Archives de la Loire-Inférieure.

Mais ni le don ni la confirmation ne devaient assurer la possession d'Etampes à Richard. En effet Jean sans Terre s'était emparé du comté en 1418. A sa mort en 1419, il le laissa à son fils Philippe le Bon. Celui-ci, sans se mettre en peine de la volonté du Roi, garda Etampes ; et, douze ans plus tard, il en faisait don à son cousin Charles de Bourgogne, duc de Nevers, qui n'hésita pas à en prendre possession, et qui le possédait encore à la mort de Richard.

François, fils unique de Richard, ne recueillait pas, paraît-il, une succession opulente. « Il était beau et de grande apparence (dit un chroniqueur écrivant en 1449) mais pauvre et disetteux ; » et, quand la succession de Bretagne s'ouvrit pour lui, neuf ans plus tard, elle arriva fort à propos (26 décembre 1458<sup>5</sup>).

Devenu héritier, François ne manqua pas de redemander Etampes au Roi Charles VII, et celui-ci donna mandement au premier huissier du parlement<sup>6</sup> de faire sommation au duc de Bourgogne, pour qu'il eût à restituer le comté aux héritiers de Richard. (E. 31.)

Si la sommation fut faite, elle demeura sans réponse ou sans résultat ; et François II entama devant le parlement de Paris un procès qui, vingt-cinq ans plus tard, attendait encore sa décision.

En 1462, Louis XI montait sur le trône. Un de ses premiers actes fut de révoquer nombre des dons « de parties du domaine » faits par son père ; mais, espérant peut-être s'attacher le duc de Bretagne pour l'opposer au duc de Bourgogne, il excepta expressément le comté d'Etampes de cette révocation, et accorda au duc « la li-

<sup>5</sup> Lobineau dit à propos de la mort de Richard que Marguerite d'Orléans lui avait donné six enfants. Dans la *généalogie*, il en nomme huit. Six filles étaient nées avant François, né en 1435, trois ans avant la mort de son père et qui fut suivi d'un frère mort peu après.

<sup>6</sup> On a quelque peine à admettre cette affirmation, quand on lit la longue énumération des seigneuries appartenant à Richard, le douaire laissé par lui à sa veuve, la dot promise à sa fille Catherine, épousant le prince d'Orange 20.000 écus d'or, une place forte de mille livres de rente. Mais ce n'est pas le lieu d'insister sur ce point. — Le patrimoine de Marguerite d'Orléans n'était pas moindre, sans parler de prétentions aussi vastes que vaines sur le duché de Luxembourg, le comté d'Asti et le duché de Milan. E. 30.

<sup>7</sup> J'ai parlé du *premier huissier* dans *Sergents fidèles, etc.* (*Revue générale du droit*, 1889.)

berté de faire valoir ses droits sur Etampes, c'est-à-dire de reprendre et de suivre le procès pendant devant le parlement. Le procureur général prétendit s'opposer à cette grâce ; mais le Roi lui « imposa silence » et le duc envoya ses pièces<sup>1</sup>.

La situation de François II semblait bonne ; car, s'il avait pour adversaire le puissant duc de Bourgogne, il avait le Roi pour second. — Mais un jour va venir où Louis XI changera d'avis.

La part prise par François II à la guerre du *Bien public* et ses intrigues avec la Bourgogne et l'Angleterre expliquent le changement de dispositions du Roi. Il aurait pu prononcer la confiscation d'Etampes ; mais il s'y prit autrement : il ordonna au parlement de finir le procès commencé en 1462. Le parlement comprit à mi-mot, et adjugea le comté au Roi. Le duc s'empressa de lui envoyer une ambassade dont le chef était le chancelier Chauvin. Il rappelait à Louis XI que lui-même avait confirmé le don d'Etampes, (en 1462 quand il avait imposé silence au procureur général) ; et il faisait remarquer que le comté était de peu d'importance, puisqu'il était d'un revenu net de 300 livres à peine. Le duc suppliait le Roi, malgré l'arrêt rigoureux de la cour, de lui en impartir lettres nouvelles ; et demandant une grâce il osait ajouter : « Le duc n'entend avoir fait ni faire chose envers le Roi qui puisse l'avoir privé du comté<sup>2</sup> (1476). »

François II avait cru pouvoir lutter de finesse avec Louis XI ; mais il avait trouvé un adversaire plus habile que lui. Le Roi entretenait des espions en Bretagne, dont un au moins résidant à Saint-Malo, semble bien être un gentilhomme breton<sup>3</sup> ; et il avait

<sup>1</sup> Lobineau, *Hist.*, p. 728, E. 179 « d'Inventaire des titres produits en parlement par le duc (François II) contre le duc Philippe le Bon.

<sup>2</sup> Morice. — *Pr.* III, 24. — Les instructions aux ambassadeurs placées par D. Morice entre deux actes des mois de juin et septembre 1462, (*CoZ.* 20 à 25), sont certainement postérieures. Elles comprennent une réclamation contre la duchesse d'Orléans, *garde de ses enfants*. Or, celle-ci n'est devenue veuve qu'en 1465. D'Argentré, p. 883. Ed. de 1618 place l'ambassade en 1476, (Livre XIII, chap. VIII.) De même Bouchard (fé 223 r<sup>e</sup> Ed. des bibl. Bretons) la met après la naissance d'Anne de Bretagne, 25 janvier 1477 (n. s.) De même Lobineau, *Hist.*, p. 727, et D. Tallandier aussi II, 433. Il ne renvoie pas aux *Instructions* consignées aux *Preuves*.

<sup>3</sup> Morice *Pr.* III, 259 — donne une lettre de cet *espion* entre deux actes de mars et avril 1472 (v. s.). L'espion van ses services et demande en

à ses gages des intermédiaires possédant la confiance du duc et même un habile faussaire.

Les ambassadeurs du duc rencontrèrent Louis XI en Artois ; le Roi, au lieu de les entendre, les fit emprisonner séparément ; après onze jours, il fit venir le chancelier et lui remit un paquet de vingt-deux lettres, douze du duc de Bretagne, et dix du Roi d'Angleterre, établissant leur commune entente contre la France. Depuis deux ans, les lettres des correspondants étaient interceptées, et chacun d'eux ne recevait que des copies fabriquées par le faussaire aux gages du Roi ! — Chauvin rapporta le paquet au duc de Bretagne<sup>4</sup>.

Le Roi donna Etampes à Jean de Foix vicomte de Narbonne, frère de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne. Un historien dit que le duc se plaignit par ambassadeurs du don fait à son beau-frère, et que le chancelier lui répondit : « Il fallait en faire la demande le premier, vous l'auriez eu. » Le moment de demander une grâce aurait été bien mal choisi ; et la réponse du chancelier, si elle a été faite, semblerait une plaisanterie.

N'obtenant rien du Roi, le duc ne renonçait pas à Etampes, et, quelques années plus tard, il essayait de l'obtenir d'un autre. En 1481, il signait un traité d'alliance offensive et défensive avec le Roi d'Angleterre ; et, il stipulait que, si le Roi entrant en France devenait maître de quelques terres appartenant au duc il lui en assurerait la jouissance, notamment de Montfort, Etampes et Vertus, et même du comté de Blois, qui lui était engagé pour 200.000 écus d'or<sup>5</sup>.

Après la mort de Louis XI (30 août 1483), le duc François II

récompense la vicomté de Vire. — C'est un gentilhomme seul qui peut avoir une telle prétention. — Or, Pierre de Rohan, dit depuis le maréchal de Giac, et si avancé dans la faveur et la confiance de Louis XI, obtint la vicomté de Vire, en 1476. N'est-ce pas lui qui écrit la lettre publiée par D. Morice ?

<sup>4</sup> Lobineau, *Hist.* 727-28. Ci-dessus, p. 273.

<sup>5</sup> Lobineau, *Hist.*, 729.

<sup>6</sup> Lobineau, *Pr.* 1307. — Une autre clause du traité c'est que Anne (ou à son défaut) Isabelle de Bretagne, épousera le prince de Galles ; et que le second des fils à naître du mariage sera duc de Bretagne !

envoya une ambassade à Charles VIII pour redemander Etampes et Mantes. Le Roi ne fit aucune réponse pour Mantes, il promit seulement de rendre Etampes, « sauf à récompenser M. de Narbonne<sup>1</sup>. » Mais la parole du Roi ne fut pas tenue : le vicomte de Narbonne transmit Etampes à son fils le fameux Gaston de Foix, depuis duc de Nemours<sup>2</sup>. Sa mort glorieuse à Ravenne fit rentrer le comté dans le domaine de la couronne (11 avril 1512.) Louis XII s'empressa d'en faire don à la Reine et à ses enfants<sup>3</sup>.

François II n'avait pas cessé jusqu'à sa mort en 1488, de prendre le titre de comte d'Etampes. Sa fille suivit son exemple, et nous la voyons se qualifier comtesse d'Etampes dans des actes avant et pendant son premier mariage, son veuvage et même sa seconde union<sup>4</sup>. Il semble qu'elle n'avait aucun droit à ce titre. En effet, son père eût-il eu la possession du comté, il n'eût pas transmis ses droits à sa fille, puisque le comté donné en apanage devait faire retour à la couronne à défaut d'héritier mâle.

On a pu voir par ce qui précède que le comté d'Etampes donné par le Dauphin à Richard de Bretagne, en 1421, n'a pas pu être possédé par celui-ci ; qu'à sa mort, en 1438, il ne transmit à son fils que le titre du comté : que le procès entamé par François II contre le duc de Bourgogne fut perdu (1477) : qu'enfin le comté donné par le Roi Louis XI à un autre ne reentra aux mains du Roi que vingt-cinq ans après la mort de François II, et dans celles de la Reine Anne par un nouveau don du Roi en 1513. De sorte que le don fait en 1421 en faveur de Richard de Bretagne et son fils n'a jamais reçu qu'une exécution illusoire en ce qui les concerne.

Devenu Roi, François I<sup>er</sup> donna le comté d'Etampes à la Reine Claude « pour le gouverner à son gré et même nommer aux bénéfices<sup>5</sup>. (E. 19).

<sup>1</sup> Lobineau, *Hist.*, p. 739.

<sup>2</sup> En 1507, Gaston de Foix échangea la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours.

<sup>3</sup> Morice, *Pr.* III 1415, Mémoires pour Renée de France, duchesse de Ferrare (1405-1418).

<sup>4</sup> En 1497, 98-1501, Morice, *Pr.* III, 791-796, 811, 843.

<sup>5</sup> Le comté étant à la Reine ne pouvait lui être donné : la libéralité contenue dans cet acte consistait dans le gouvernement et la nomination aux bénéfices.

Nous avons vu que par acte du 22 avril 1515 la Reine Claude avait donné à François I<sup>er</sup> l'usufruit du duché de Bretagne, des comtés de Blois, d'Etampes, de Montfort, etc<sup>1</sup>. A cet acte assistait comme témoin Arthur Gouffier, seigneur de Boissy, autrefois précepteur du Roi, et alors grand maître de France.

François I<sup>er</sup> s'empressa de disposer en sa faveur du comté d'Etampes, mais Gouffier ne garda par la jouissance longtemps : il mourut en 1519<sup>2</sup>.

En 1526, année de la mort de Claude, le comté fut donné en viager à Jean de la Barre premier gentilhomme de la chambre du Roi.

Dix ans plus tard, Etampes allait être érigé au titre de duché. — En 1465, le duc François II avait confisqué le comté de Penthièvre sur Jean de Brosse, mari de Nicole de Blois, et, après soixante-dix ans, la saisie n'avait pas été levée<sup>3</sup>. En 1536, Jean de Brosse, arrière-petit-fils de Nicole, pour recouvrer le comté de Penthièvre, consentit à épouser Anne de Pisseleu, favorite du Roi. Le Roi payant le prix convenu rendit le Penthièvre, et, pour que la comtesse fit meilleure figure à la cour, il érigea le comté d'Etampes en duché. En 1542<sup>4</sup>, le duc d'Etampes fut nommé gouverneur de Bretagne et partit seul pour son lointain gouvernement<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Ci-dessus, T. xv, p. 274. Par un acte postérieur de deux mois seulement (28 juin 1515) la reine changea ce don viager en don perpétuel. Seulement Etampes n'y est pas compris dans cette seconde disposition. Ne serait-ce pas une omission du typographe ?

<sup>2</sup> Moréri ne croit pas que la jouissance d'Etampes ait été donnée à Arthur Gouffier.

Le comté a passé de Claude, morte en 1526, à Jean de la Barre pourvu la même année sans qu'il y ait lieu d'intercaler entre eux Arthur Gouffier.

<sup>3</sup> Le Roi François I<sup>er</sup> avait donné l'usufruit du comté de Penthièvre avec Moncontour, la vicomté de Loyaux, près de Nantes, les ports et havres d'entre Coesnon et Arguenon à Antoine Gouffier, sgr de Bonnavet, l'amiral, tué à Pavie (le 24 février 1425, s. n.)

A la mort de l'amiral, Louise de Savoie, régente pendant la captivité de son fils, donna l'usufruit de Penthièvre, etc., à Louis de Lorraine, comte de Vaudemont. (Morice, *Pr.* III, 964-965). Lyon, 25 mars 1525.

<sup>4</sup> 23 février 1543 (n. s.). Morice, *Pr.* III, 1095.

<sup>5</sup> En 1545 : Chevruse fut érigé en duché en faveur de Jean de Brosse et de sa femme.

En 1553, Henri II enleva le duché d'Etampes à Jean de Brosse, pour le donner à Diane de Poitiers : en 1562, Charles IX le lui rendit, et Jean de Brosse mourut avec son titre en 1566<sup>1</sup>.

Il n'était pas né d'enfant de ce honteux mariage. Jean de Brosse institua héritier son neveu fils de sa sœur, Sébastien de Luxembourg, pour lequel il avait obtenu, dès 1562, les provisions de gouverneur de Bretagne<sup>2</sup>. Sébastien allait périr à la guerre en 1569, laissant une fille unique, Marie, qui, dix ans plus tard, allait épouser Philippe de Lorraine, duc de Mercœur.

Anne de Pisseleu survécut à son mari jusqu'à 1576. C'est peut-être cette circonstance qui empêcha Sébastien de Luxembourg de prendre le titre de duc d'Etampes. Sa fille paraît l'avoir repris ; mais elle n'eut pas la possession du duché.

En effet, en 1576, Henri III le donna à Jean Casimir, fils de Frédéric, électeur palatin. Celui-ci y renonçant l'année suivante, Etampes fut engagé à la duchesse de Montpensier (1578), puis donné à Marguerite de Valois (1582) ; enfin, en 1598, le duché était à Gabrielle d'Estrées. Cette année même, celle-ci obtint pour son fils César de Vendôme la main de la fille unique de Mercœur, comtesse de Penthièvre ; et le duché passant à leur descendance se retrouva ainsi à la descendance des de Brosse.

César le transmit à Louis, son fils, et celui-ci à son fils Louis-Joseph, l'un après l'autre ducs, de Vendôme. Lorsque Louis-Joseph mourut sans enfants (1712), le duché d'Etampes fit retour à la couronne.

<sup>1</sup> D'Hozier (*Chevaliers de Saint-Michel*) dit inexactement le 27 janvier 1564. Le testament de Jean de Brosse, publié par D. Morice (*Pr. III, 1343-45*) est daté à Lamballe, le 25 janvier 1565 (lire 1566 (n. s.))

Dans ce testament, Jean de Brosse se plaint d'Anne de Pisseleu qui « n'a pas voulu servir ni tenir lieu de femme. » (*Côl. 1344*) — Qui le plaindrait ? Il savait bien qu'il épousait la favorite du Roi ! On a dit souvent que la liaison de François I<sup>er</sup> commença à son retour de captivité. Elle était antérieure à la campagne de Pavie : témoin la longue lettre en vers que le Roi écrivit de Madrid à son *amye*.

<sup>2</sup> Morice, *Pr. III, 1331-34*.

## H

## COMTÉ DE VERTUS.

Vertus est une petite ville de l'ancienne Champagne aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne. En avril 1360, le Roi Jean unit à Vertus « les seigneuries du Rosnay, au diocèse de Troyes et de la Ferté-sur-Aube, au diocèse de Langres<sup>1</sup> », érigea le tout en comté-pairie sous le nom de Vertus, et donna le comté en dot à sa troisième fille, Isabelle, qu'il mariait à Jean Galéas Visconti, plus tard duc de Milan.

Vingt-neuf ans après (1389), leur fille Valentine de Milan, apporta Vertus en dot à Louis, frère de Charles VI, duc d'Orléans. Enfin vers 1433, le comté de Vertus entra dans la dot de leur fille Marguerite, donnée en mariage au quatrième et plus jeune fils du duc Jean IV, Richard de Bretagne, comte d'Etampes.

Marguerite, eut la possession ou du moins le titre du comté de Vertus jusqu'à sa mort, survenue le 24 août 1466, chez les Clarisses de la Guiche, en Blaisois<sup>2</sup>.

Il est probable que le comté de Vertus une fois aux mains du duc François II eut le sort de Montfort, et fut tour à tour confisqué et rendu. Il semble bien qu'il était saisi vers 1481, puisqu'il est nommé parmi les seigneuries dont le duc stipula la remise et la libre possession, comme condition et prix de son alliance avec le Roi d'Angleterre<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Nantes E. 33. « Prisaige des terres de Vertus, Rosnay et la Ferté-sur-Aube. » Aujourd'hui Rosnay-l'Hôpital, commune du canton de Brienne-le-Château, arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube), la Ferté-sur-Aube, commune du canton de Châteauneuf, arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

<sup>2</sup> Marguerite avait recueilli dans la succession de sa mère, morte en 1498, de prétendus droits sur le duché de Luxembourg, le comté d'Asi, le duché de Milan. Elle en fit don à son fils quand il devint duc, Nantes E. 30.

Marguerite était sœur de Charles d'Orléans, qui fut père du Roi Louis XII. Fait prisonnier à Azincourt (1415), il n'obtint sa liberté qu'en 1440, moyennant une rançon de 120.000 écus. (Quittance du Roi d'Angleterre, E. 27).

<sup>3</sup> Lobineau, *Hist.*, p. 736. — Morice, *Pr. III, V* ci-dessus Etampes.

Le 24 septembre 1480<sup>1</sup>, le duc avait créé la baronnie d'Avaugour pour son fils naturel, François de Bretagne, déjà seigneur de Clisson : cinq ans plus tard (29 septembre 1485) il le gratifiait du comté de Vertus<sup>2</sup>.

Mais, après ce don, le duc François II et après lui sa fille retirèrent le titre de Vertus, sans doute parce que le don du comté avait été fait, comme celui de la baronnie d'Avaugour, « avec réserve des droits de souveraineté, hommage lige et justice ».

Il est permis de supposer que si François II avait encouru la confiscation du comté, son fils le baron d'Avaugour en obtint du Roi la libre possession. François de Bretagne fut en effet le premier à monter à cheval, en 1487, avec le vicomte de Rohan et le sire de Rieux, pour se joindre à l'armée française qu'ils avaient appelée sur la Bretagne !

François de Bretagne vivait encore en 1532. Le 13 août de cette année, lorsque François, dauphin de France, fit son entrée à Rennes comme duc de Bretagne, son grand oncle naturel porta l'épée ducale au préjudice de Thomas de Québric, seigneur de Brécé et, à ce titre, grand écuyer héréditaire de Bretagne<sup>3</sup>.

Après lui, le comté de Vertus, tantôt seul, tantôt réuni à la baronnie d'Avaugour, passa à ses descendants légitimes et de mâle en mâle jusqu'à la sixième génération.

En 1746, la mort sans hoirs de Henri-François de Bretagne, ouvrit la succession d'Avaugour et de Vertus au profit de Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise, son neveu à la mode de Bretagne. Celui-ci vieillissait, il avait vu mourir son fils ; et, de son consentement, la succession fut déferée à son petit-fils, Charles de Rohan, depuis prince de Soubise et maréchal de France.

Celui-ci était cousin au septième degré du décédé : il était le descendant au quatrième degré de Marie de Bretagne, tante pa-

<sup>1</sup> Morice, *Pr.* 368.

<sup>2</sup> Les *Actes de Bretagne* ne contiennent pas le don de Vertus.

<sup>3</sup> Brécé, seigneurie, sergenterie féodée ducale, aujourd'hui commune de Noyal-sur-Seiche, (canton sud-ouest de Rennes.) — Je me permets de renvoyer à mon étude sur *Les grands dangers héréditaires de Bretagne*, 1891. *Revue de l'Ouest*

ternelle de Henri-François<sup>1</sup>. Le prince de Soubise allait garder les deux comtés pendant plus de quarante ans jusqu'en 1787.

Il avait deux filles qui furent mariées : l'aînée au duc de Bourbon, prince de Condé ; la seconde à Henri Louis, depuis prince de Guéméné<sup>2</sup>. La princesse de Condé était morte jeune, dès 1760, laissant deux enfants : Louis-Henri depuis duc de Bourbon, qui allait survivre à son fils le duc d'Enghien fusillé à Vincennes en 1804, et en qui allait s'éteindre la race héroïque des Condé (1830). Sa sœur Louise-Adélaïde embrassa la vie religieuse. Rentrée en France, elle fonda au Temple l'*Adoration Perpétuelle* et mourut dans cette maison, en 1824.

La succession du prince de Soubise était encore indivise entre la princesse de Guéméné et les héritiers de sa sœur, quand tous sortirent de France en 1792. Tous les biens faisant partie de la succession furent saisis par la Nation et notamment ceux compris dans les comtés de Goelo et de Vertus<sup>3</sup>.

(A suivre).

J. TRÉVEDY,

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

<sup>1</sup> Voici en abrégé les généalogies données par D. Morice. (T. I<sup>er</sup> *Hist.*, p. XXX, XV et XXVI, sous les lettres X, N et P.)

Claude de Bretagne (auteur commun) † 1637.	
I. Claude, comte de Goello.	Marie de Bretagne épouse Hercule de Rohan † 1634.
† 1699.	
II. Henri-François † 1746.	François, prince de Soubise † 1712.
III.	Hercule Mériadec † 1749.
IV.	Jules-François † 1724.
V.	Charles † 1787.

Henri-François avait eu un frère aîné mort sans alliance et quatre sœurs : trois mortes sans alliances et la quatrième sans enfants.

<sup>2</sup> Levot dit (*Biog. Bretonne*, V<sup>e</sup> Rohan II, p. 754) que le prince de Soubise ne laissa qu'une fille, la princesse de Guéméné. — Qui ; mais il fallait mentionner les enfants de l'autre fille morte avant son père.

<sup>3</sup> Il semble que la princesse de Guéméné était rentrée en France dès 1797. — Une note du receveur des domaines à Vertus, en date du 10 prairial an V (29 mai 1797), porte que « la citoyenne Rohan-Soubise, femme Guéméné, a réclamé contre la vente des biens de la succession Soubise. » Qu'advint-il de cette réclamation ? C'est ce que nous n'avons pu savoir.

## UNE BRETONNE A LA COUR DE LOUIS XIV

### APPENDICE

#### Mademoiselle de la Villemorel.

Nous sommes heureux de pouvoir compléter par de nouveaux renseignements la courte notice que dans le dernier numéro de cette Revue nous avons consacrée à M<sup>lle</sup> de la Villemorel. Ces renseignements que nous devons à l'obligeance de M<sup>me</sup> la comtesse du Laz, dont la compétence est si connue pour tout ce qui concerne l'histoire de cette partie de la Bretagne, nous font notamment connaître la destinée de « la belle héritière du Brunot, » et nous montrent que si le projet de M. Molac pour un sien parent resta définitivement écarté, M<sup>lle</sup> de la Villemorel finit pourtant par triompher de la mélancolie qu'avait laissée en elle son départ précipité de la Cour. Le 21 décembre 1679, elle épousait en effet messire Allain du Perrier, chevalier, seigneur de Bois-Garin. Elle habita dès lors le château de Bois-Garin, en la paroisse de Spézet, près Carhaix, et de ce mariage eut, entre autres enfants, une fille, Rosalie du Perrier, dame de la Villemorel, qui fit faire à Cledenpohér, près de Carhaix, l'autel du Rosaire, ainsi que l'atteste l'inscription qui en a été conservée. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner ici l'acte de mariage de M<sup>lle</sup> de la Villemorel, retrouvé par M<sup>me</sup> la comtesse du Laz dans les anciens registres de l'état civil de la paroisse de Trébrivan.

JEAN LEMOINE.

### EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE TRÉBRIVAN

21 décembre 1679.

Le 21<sup>e</sup> de décembre 1679 une bannie ayant été faite dans les paroisses de Spézet et de Trébrivan et veu les dispenses de Yves Banniel de Quimper avec la permission d'épouser aux Advents et dans une chapelle particulière datée du 18<sup>e</sup> de décembre 1679 signé Fr. episcopus Coriosopitensis, et de Pail, prestre, secrétaire, et le décret de justice avec le consentement des parents datté du 20<sup>e</sup> dudit mois et en signé Rosparbu, greffier. Je soussigné Curé de la paroisse de Trébrivan avoir publiquement interrogé haut et puissant Messire Allain du Perrier, chevalier seigneur de Bois-Garin, Guergorlay, Pomerit, etc. de la paroisse de Spézet, fils aîné héritier principal et noble de feu haut et puissant Messire Claude du Perrier, en son vivant sgr du Ménez et sgr desdits lieux, et de dame Renée-Françoise du Chastel de Kerlech, dame du Ménez, et damoiselle Renée-Janne de la Villemorel, fille unique d'escuyer François de la Villemorel, sgr dudit lieu et dame Julienne Ruellan sa compagne et épouse, et ce sans opposition quelconque, les ay conjoint en mariage, selon la forme de la Sainte Eglise Catholique apostolique et Romaine, lesquelles dispenses et bannies sont demeurées avec ledit sgr du Perrier.

SÉBASTIEN DE ROSMADEC DE MOLAC. — RENÉE-F<sup>ce</sup> du Chastel de Kerlech,  
ALAIN DU PERRIER.  
RENÉE-JANNE DE LA VILLEMOREL. — JULIENNE RUELLAN.  
MARC DU PERRIER. — RENÉE DU PERRIER.  
JACQUEMINE RUELLAN. — MARIE-ANNE TOUCHART.  
ANNE LE GLAIN. — LOUISE DE CROSAL.  
ALEXANDRE DE KERRET. — FRANÇOIS TOUCHART.  
JACQUETTE DE LA HAYE.

*Signatures de plusieurs prêtres.*



## MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

La garnison continua à prendre les armes tous les matins, tant que l'Elbe gelé laissa craindre des attaques comme celles du 9 et du 19 février. Il y eut encore des escarmouches, mais point de combats sérieux. Aussitôt que les glaces commencèrent à fondre la garnison respira. Une partie des officiers de mon régiment, celle avec laquelle mon capitaine était le plus lié, voulut célébrer par un repas cette délivrance de dangers incessants et surtout la suppression des prises d'armes matinales. J'ai vu plus d'une fois ces messieurs revenir le nez et les oreilles gelés. M. Menuisier fut chargé des apprêts de la fête, il s'y entendait et s'en acquitta de façon à surpasser l'attente des convives qui avaient pourtant une haute idée de son savoir. Les mets ne pouvaient pas être bien recherchés, la viande salée faisait le fond de nos provisions, et la viande fraîche était du cheval. En récompense le liquide, les pommes de terre et surtout la franche gaieté ne firent pas faute. On m'avait fait la politesse d'inviter l'aide-major qui avait la bonté de me continuer ses soins dans mon logement. On le plaça à côté de moi, il fut l'objet de tous les égards des vieilles moustaches. A la fin du repas on voulut me faire boire, l'aide-major me conseilla la réserve, je résistai. Mes penchants naturels me rendaient cette privation peu pénible. M. Mareuge et M. Maurice étaient comme deux diables, et après le repas ils me félicitèrent de m'être abstenu. Leur amitié que j'appréciais s'en accrût ; il m'en ont donné des preuves.<sup>1</sup> Si mon pauvre d'Almérás avait vécu, il aurait eu sa part de la bien-

<sup>1</sup> Voir la livraison de décembre 1895.

Par le même motif l'adjutant major Maréchal me témoigna plus d'égard, après que j'eus refusé de goûter son rhum au début de l'affaire de Morwarder.

veillance, de la considération de ces vieux soldats. Il fut vivement regretté. Plus d'une fois j'ai entendu son éloge dans la bouche de ses braves frères d'armes qui le disaient officier de grande espérance.

J'aurais bien voulu aller en garnison à Montpellier, sa ville natale. J'aurais cherché sa famille. J'aurais fait connaître sa mort glorieuse, l'estime et les regrets dont elle fut entourée, malgré la courte durée de sa carrière . . . Les officiers du 29<sup>e</sup> avaient pris bonne idée des élèves de l'École.

La belle saison revenue, nous ignorions ce qui s'était passé à la grande armée. Surprise générale lorsque l'abdication de l'Empereur et le retour de Louis XVIII furent affichés dans Hambourg. Chacun se demandait qui était Louis XVIII.

— « Dites donc, vous, me demande un officier, ancien troupière, vous qui êtes un savant, à ce qu'ils disent : qu'est-ce que c'est donc ça, Louis XVIII ? — » Je fus un moment sans répondre.

— « Je vais vous le dire moi, intervient un vieux sous-lieutenant en relevant sa moustache, parce que j'ai vu tout ça, moi, voyez-vous. Louis XVI a été guillotiné en 93, le 21 janvier. Mais, ce que ne peut savoir notre jeune camarade qui ne vivait pas dans ce temps-là, où j'étais grenadier à l'armée de Sambre et Meuse, quoi ! c'est qu'il y avait un petit qu'on appelait tous bas Louis XVII, qu'on dit comme ça qu'on ne sait pas guère ce qu'il est devenu. Queuxques-uns ont prétendu qu'il s'était sauvé, mais généralement parlant on disait qu'il était mort de misère chez le cordonnier Simon. Tout de même un gredin ce Simon-là, car enfin, le petit Capet, comme ils l'appelaient, était trop jeune pour avoir fait du mal et qu'il n'était pas cause de celui qu'avaient fait son père et sa mère, qui était, disaient-ils, un tyran. Et voilà.

— Votre mémoire est plus fidèle que la mienne, mon ancien, mieux vaut avoir vu qu'avoir lu. Alors Louis XVIII est l'oncle de Louis XVII ? — Comme vous dites, c'est son oncle et il ne doit pas être jeune ; ce qui fait que nous devons nous attendre à mener quelque temps la vie de garnison ; ce qui ne me fâchera pas du tout, car voilà pas mal de temps que je roule ma bosse et que j'ai assez comme ça mangé de la vache enragée ».

Ce désir d'un repos durement acheté fut à peu près le sentiment

général du corps d'armée, ou du moins fut-il manifesté au premier instant.

Lorsque cet événement fut connu, le 29<sup>e</sup> décimé par une épidémie avait, sur 1800 hommes, 1600 malades dans les hôpitaux. Il était dans un des faubourgs les plus sains de la ville, pour se rétablir. Nous y faisons un service très doux, nous y jouissons des douceurs de la paix, plus d'un mois avant qu'elle fût proclamée. Ma blessure bien guérie me permettait de marcher, avec peine cependant les premiers temps. La réunion du régiment dans un lieu aussi circonscrit me fit faire connaissance avec beaucoup d'officiers de mon grade que j'avais à peine vus. Je retrouvai le sous-lieutenant de grenadiers qui le 9 février reçut une balle dans la bouche. Je le voyais tous les jours au café, buvant et menant aussi joyeuse vie que s'il avait encore sa mâchoire en bon état. Il s'appuyait sur ce principe que les humeurs tendant toujours à descendre, une blessure à la tête n'a pas besoin du régime prescrit pour les autres parties du corps. Frais et réjoui, d'un embonpoint assez rare chez les officiers de son grade et de son âge, bon chanteur, convive réellement aimable, il joignait de l'esprit à un caractère affable. A ces qualités il réunissait celles qui font estimer dans le métier des armes : la loyauté et la bravoure. Quand nous quittâmes Hambourg, nous étions très liés. Bajau avait quelques années de plus que moi. Il était né à Toulouse et fils unique. Il s'était engagé, entraîné par la passion des armes ; il avait résisté aux larmes de sa mère. Il était Gascon d'accent et de naissance seulement, on pouvait compter sur sa parole, aussi était-il estimé de tous les anciens du régiment. Ma liaison avec lui augmenta visiblement leur considération pour moi, considération fort appréciée à cette époque où il existait une ligne de démarcation bien plus tranchée qu'aujourd'hui entre les capitaines et les officiers subalternes. Ainsi le café fréquenté par les capitaines ne l'était pas par les lieutenants et les sous-lieutenants.

Le maréchal Davout était trop dévoué à l'Empereur pour accueillir à la légère les premières nouvelles des événements survenus en France. Avant de reconnaître le nouveau gouvernement il voulut être bien sûr qu'il n'y avait plus rien à faire pour celui qui avait

toutes ses sympathies. Cette preuve d'une fidélité qui faisait l'éloge de ses sentiments et prouvait la noblesse de son caractère, lui valut une espèce de disgrâce. Il fut remplacé dans son commandement. On ne voulut pas lui laisser la satisfaction de ramener en France un beau corps d'armée de plus de 35 mille hommes. Le général Gérard fut envoyé remplacer le maréchal.

Le comte Dejean, administrateur d'un haut mérite était mort pendant le blocus. Son corps fut réclamé par sa famille et ramené en France dans un char funèbre attelé de 2 chevaux. La compagnie des voltigeurs du 2<sup>e</sup> bataillon étant désignée pour escorter en même temps le général Avril et le corps du comte Dejean, nous sommes dirigés sur Valenciennes par Brémén, Osnabruck, Munster, Dusseldorf que nous laissons à notre gauche pour aller passer le Rhin à Crefeld. De là nous prenons la route de Maëstricht. Nous traversons la Belgique et rentrons en France par la petite ville de Condé, après avoir passé à Malines et à Louvain.

Arrivés à notre nouvelle garnison vers le mois de juin 1814 nous cessons d'être sous les ordres de M. Avril qui continue sa route vers Paris. A Valenciennes nous trouvons le 150<sup>e</sup> de ligne qui va être incorporé dans le 29<sup>e</sup>. Par suite de la réorganisation les numéros plus élevés que 100 étaient supprimés. Je me liai avec le comte du Bouzey, déjà ancien lieutenant du 150<sup>e</sup>. Nous fûmes rejoints par un certain nombre d'officiers du 29<sup>e</sup> qui avaient pris part à la défense de Dantzick et qui, prisonniers de guerre par suite de la capitulation, avaient été rendus à la paix.

Les premières journées de marche en sortant de Hambourg me furent excessivement pénibles. Quoique ma blessure fut bien guérie, il m'était restée une grande faiblesse dans la jambe droite. Je dus recourir à toute mon énergie pour résister à la fatigue. Aussi lorsque je revis M. Loie, notre capitaine trésorier, il eut de la peine à me reconnaître. Il me plaisanta sur ma mauvaise mine qu'il attribuait à une vie déréglée. Il serait difficile de peindre son étonnement lorsqu'un de mes camarades lui dit que j'étais grièvement blessé et que c'était la véritable cause de ma mauvaise mine. Le brave trésorier qui n'avait jamais vu que le feu de son bureau ne se lassait pas de répéter : « O mon Dieu ! si jeune, est-ce bien

possible! pauvre jeune homme. » Lorsqu'on lui apprit que j'avais été mis à l'ordre du jour, qu'il en trouverait la preuve sur mes états de service, il m'embrassa et s'attendrit quand je lui racontai la mort d'Alméras.

Mon ancien capitaine Robert avait recouvré la santé et l'usage de ses jambes à la fin de la campagne, lorsque la paix fut signée. Il était un des plus anciens capitaines du 29<sup>e</sup> et comptait bien être maintenu en activité. Il se trouva un capitaine de plus qu'il n'y avait d'emplois. M. Campagnac, venu de l'Aude comme M. Robert, fut désigné pour aller en demi-solde. Or, Campagnac connaissait de longue date son collègue. Il va le trouver et lui dit qu'il compte sur son amitié, qu'il a reçu lui Campagnac son renvoi en demi-solde, ce qui ne lui convient pas du tout et qu'il vient le prier de prendre sa place et de lui donner la sienne. — « Tu es fou, Campagnac, s'écrie Robert d'un air ébahi. — Nullement, je t'assure, rien n'est plus sérieux. Je viens te prier de permuter ou, si tu aimes mieux, t'annoncer que tu permutes avec moi. Tu retournes dans ta bonne ville de Carcassonne que tu n'aurais jamais dû quitter et dans laquelle tu es impatientement attendu.

— Campagnac, je te le répète, je ne suis pas d'humeur à souffrir plus longtemps cette plaisanterie, et je t'engage à y mettre un terme. — Robert, mon ami, vous parlez sagement et maintenant, sans plaisanter, je vous signifie d'avoir à vous rendre sur-le champ chez le colonel pour substituer mon nom au vôtre, sans quoi je fais connaître à tous nos camarades que vous êtes un capon. Comprends-tu, mon ami? » Robert ne pouvant résister à une prière aussi touchante promit et alla déclarer qu'il voulait aller en demi-solde.

Mon ex-capitaine M. Mareuge, moins ancien que le capitaine du 150<sup>e</sup> dut lui faire place. On lui donna une compagnie de voltigeurs. Menuisier eut la 3<sup>e</sup> et je restai son lieutenant. Les anciens du 29<sup>e</sup> ne purent pardonner à leur nouveau collègue du 150<sup>e</sup> le départ de M. Mareuge. Le capitaine Maurice, excité par l'adjudant major Maréchal, lui chercha querelle. Je sus tout cela par Bajau devenu le sous-lieutenant du nouveau capitaine. A ce titre il lui servit de témoin, malgré son ancienne position vis-à-vis M. Maurice.

En ce temps-là les officiers d'une compagnie étaient solidaires et le capitaine avait droit à un certain dévouement de leur part. Bajau n'ayant pas sa liberté d'action m'engagea à faire quelques démarches auprès de son chef, m'assurant que personne n'avait plus chance de réussir. Je saisis la première occasion pour entamer cette difficile négociation. Je me présentai comme voulant surtout prendre une leçon de point d'honneur. Écouté avec une bienveillance toute paternelle je ne tardai pas à m'apercevoir que j'échouerais. Je dus me retirer de peur d'être indiscret. Le duel eut lieu, mais ne remplit pas le but de Maréchal et autres instigateurs de cette mauvaise affaire. Le capitaine des grenadiers du 3<sup>e</sup> bataillon ne payait pas de mine assurément, mais il était brave et maniait très bien un sabre. Loin d'être tué comme on l'avait espéré, il fendit le pouce droit de son adversaire et le mit ainsi hors de combat.

Aussitôt organisé le régiment reconnut son colonel le comte d'Adhémar, un descendant du comte de Grignan, gendre de M<sup>me</sup> de Sévigné. M. d'Adhémar avait servi sous l'Empire, dans les états-majors. Il faisait partie de la garnison de Dresde sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Elle fut prisonnière de guerre malgré les clauses de la capitulation qui lui assuraient son retour en France. Le colonel avait deux fils : l'un servait dans la cavalerie ; l'autre fut placé sous-lieutenant dans le 29<sup>e</sup>. Il était né le même jour que moi et avait les mêmes prénoms : « Théodore-Jan. » Pendant l'hiver, nous nous rencontrions souvent dans le monde que nous fréquentions avec plaisir l'un et l'autre. C'était un jeune homme bon et franc, caractère calme, un peu moqueur.

Le gouverneur envoya des drapeaux à toute l'armée. Ce fut une occasion de fête. Le 29<sup>e</sup> donna un repas suivi d'un beau bal, dans la salle de spectacle. Je fus, avec mon capitaine, un des commissaires. Après nous le 8<sup>e</sup> de ligne (Condé), ensuite le 7<sup>e</sup> hussards (Orléans) qui faisaient partie de la garnison, célébrèrent aussi la bénédiction de leurs drapeaux. L'affaire de M. Maurice ayant eu lieu au milieu de ces premières cérémonies, j'avais essayé de lui faire prendre en considération cette circonstance comme étant un motif pour mettre en oubli toute rancune. Le vieux soldat fronçait les sourcils toutes les fois que mes paroles lui rappelaient le

nouveau gouvernement et la chute de l'Empereur. On savait — cela se sait toujours — que j'avais des relations d'amitié et de parenté avec des familles vendéennes et quoique je n'aie pas manifesté d'opinions, on me supposait favorable à la Restauration. Si le brave capitaine fronçait le sourcil, gardait le silence, il ne m'en voulait nullement des opinions qu'il me supposait, il avait le bon goût d'être discret. A la suite d'autres événements on voulut lui inspirer de la défiance, il répondit : « ses opinions ne me regardent pas. Il se bat bien, je l'ai vu à la besogne et ce sont des soldats qu'il faut à l'Empereur. A l'âge de cet enfant, on ne connaît point encore la trahison : s'il ne donne point sa démission, c'est qu'il est résolu à faire son devoir. Je réponds de lui. » Lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe je manifestai devant M. Maurice ma surprise d'un pareil événement. Il me répondit en souriant que, lui, il n'en était nullement étonné. M. Maurice pouvait bien avoir été prévenu du retour de l'Empereur longtemps d'avance.

Nous fûmes très bien reçus à Valenciennes tout l'hiver, nous vîmes le petit nombre d'officiers que leur éducation et leurs goûts portaient à s'y présenter. L'été même n'était pas sans agréments. Nous connaissions la société qui ne dédaignait pas les kermesses. En Flandre ces fêtes ont lieu à certaines époques de la belle saison dans les villages de la banlieue. Dans tout ce pays couvert de places fortes, les militaires sont bien accueillis, les mariages avec des officiers sont fréquents. Le général Dubreton était gouverneur de Valenciennes. Il avait sous ses ordres un maréchal de camp qui commandait la place avec le titre de lieutenant de Roi.

Le lieutenant des grenadiers du 3<sup>e</sup> bataillon avait été longtemps sergent de recrutement à Rennes. Excellent tireur, il ne se prévalait point d'une réputation méritée. Il est d'une force telle, me dit-on, qu'on ne peut parer un dégaqué. Je soutins que c'était exagéré. On nous mit en présence. Je parai facilement. M. Villiers lui-même disait que le mot impossible était trop. Je reconnus en lui un véritable talent comme vitesse et beauté du jeu. Sa figure ne m'était pas inconnue. — « Où donc, lui demandai-je, avez-vous appris à si bien manier un fleuret, talent rare dans un régiment ?

— C'est vrai, aussi est-ce ailleurs que j'ai appris. Mériel m'a donné des leçons pendant mon séjour à Rennes. — Ah ! mon Dieu... Oui... Vous rappelez-vous où vous étiez logé ? — Certainement. J'étais sur la place des Lices chez une vieille dame qui avait un neveu d'une dizaine d'années. — Auquel neveu vous avez offert de donner des leçons d'armes ? — C'est vrai... Comment savez-vous cela ? Mon cher Monsieur, ce neveu est devant vous. Etonnement général. Vient à passer un régiment. Il est décidé que les officiers du 29<sup>e</sup> inviteront à dîner ceux de ce régiment ; chacun prendra celui de son grade dans la compagnie correspondante. Je me présente à la 3<sup>e</sup> compagnie de voltigeurs et reconnais dans le collègue que je dois inviter un ancien fourrier d'infanterie légère. Je l'avais vu à Rennes et l'avais remarqué à cause de sa prononciation. Il était Piémontais, je crois, et, lorsqu'il commandait, il prononçait ainsi : « *Santez de pas*. » Il fut très surpris lorsqu'en causant je lui dis : « Vous êtes sorti en 1808 de l'infanterie pour entrer dans une légion qu'on formait à Rennes. »

Ce fut un malheur pour moi de n'avoir pas été mis en demi-solde. Je serais très probablement retourné à mes premières études pour me faire avocat et serais arrivé à une position bien autre que celle qui m'a été faite par les événements.

La paix fit rentrer mes deux frères. L'aîné revint quelques mois avant, il avait été échangé. Benjamin fut incorporé dans le 1<sup>er</sup> de ligne (du roi), qui à cause de son titre fut appelé à faire partie de la garnison de Paris. Il retrouva dans la capitale les deux Charette qui étaient dans les gardes du corps. Par leur influence lui fut accordée la faveur de retourner dans ses foyers avec un congé définitif.

(A suivre).

## DOCUMENTS INEDITS

*Arrêt du Parlement de Rennes concernant l'exercice des comédies et tragédies en date du 24 septembre 1733.*

Arrêt de la Cour rendu sur les remontrances et conclusions de M. le Procureur général du roi, qui fait défense à tout artisan, laboureur de représenter des tragédies ou comédies.

### EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Le substitut de M. le Procureur du roi, entré en la Cour, a dit que dans quelques paroisses de la Basse-Bretagne, et surtout dans l'évêché de Saint-Brieuc, les gens oisifs ont imaginé, ou plutôt renouvelé un divertissement public, qui bien qu'il semble indifférent en soi, est très dangereux dans ses suites

Les jeunes gens de la campagne veulent représenter dans les places publiques des comédies et des tragédies en breton ; ce sont des farces ridicules, mêlées de paroles et de figures indécentes et souvent obscènes ; quarante ou cinquante enfans de familles de différent sexe s'attouper pour cet effet, et abandonnent pendant un temps assez considérable leur devoir et les travaux de la maison paternelle pour se mettre en état de jouer leurs rôles.

Le jour de la représentation est annoncé publiquement aux foires et aux marchés et à l'issue des grand'messes des paroisses voisines du lieu. Les acteurs tirent en cachette de la maison tout ce qui est nécessaire pour se mettre en état de paraître sur le théâtre, les curieux pour se montrer avantageusement au spectacle emploient les mêmes moyens et tel de ces spectacles dure quelquefois trois ou quatre jours.

A chaque représentation les acteurs ont soin de faire courir un plat dans toute l'assemblée et chacun s'empresse d'y donner des marques de sa générosité, et le produit de ces quêtes est employé à entretenir la débauche de ceux qui en ont le goût et à le faire naître en ceux qui ne l'ont pas.

Outre ces abus, la Cour sent bien les inconvénients qui ré-

sultent nécessairement de ces assemblées ; le mélange d'une jeunesse et de différent sexe et de différente paroisse, qui, pour se rendre au lieu de l'assemblée, voyage pendant une partie de la nuit et qui séjourne pendant plusieurs jours, ne peut que causer beaucoup de désordres dans les paroisses et dans les familles.

Les représentations des pères et mères sont inutiles ; les recteurs et les curés ont beau crier contre ces spectacles et ces spectateurs ; l'attrait ou le désir l'emporte et les assemblées n'en sont pas moins nombreuses.

Un arrêt du 7 novembre 1714 arrêta ce désordre dans la ville de Guingamp et les paroisses circonvoisines ; il paraît juste de le répéter, de renouveler et d'étendre même les peines qu'il prononce.

A ces causes, ledit Substitut a requis qu'il y fut pourvu, et sur ce, oui le rapport de M. de Caradeuc, conseiller en la chambre des vacations et tout considéré.

La Cour, faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roi, fait défense à tous artisans, laboureurs et autres personnes semblables, de quelque âge ou sexe qu'elles soient, de s'attouper et s'assembler pour représenter des tragédies ou comédies en français ou en breton, ni d'en représenter soit dans les places publiques soit dans les maisons, à la peine de 30 l. d'amende contre chacun des acteurs et de pareille peine contre les ouvriers qui travailleront à dresser le théâtre et de confiscation des bois au profit des fabriques des églises des lieux et à toutes personnes de prêter ou louer leurs maisons et leurs hardes pour ces sortes de représentations sous pareilles peines ; enjoint aux juges des lieux et en cas d'absence ou d'éloignement, aux trésoriers en charge de tenir la main à l'exécution du présent arrêt et de faire démolir les théâtres que l'on se proposerait de faire élever, et, à ce que personne n'en ignore, ordonne que ledit arrêt sera imprimé, lu et publié dans les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc et autres de la Basse-Bretagne où ces spectacles sont en usage.

Fait en Parlement à Rennes, le 14 septembre 1733.

Signé : L. C. PICQUET.

(Communication de M. l'abbé Héry).

## LES GLOIRES BRETONNES<sup>1</sup>

A Monsieur l'abbé J. Fonsagrives  
*Aumônier du Carolo des Etudiants Catholiques de Paris*  
Hommage respectueux.

Grands bardes, au regard depuis longtemps éteint,  
Guerriers aux os blanchis, vieille Armorique, écoute :  
Voici que se réveille et que se lève toute  
Notre jeune Bretagne acclamant ton lointain ! . . .

Que le souffle sacré, Brizeux, comme autrefois  
Te traduise l'écho de nos landes celtiques !  
Qu'à Vannet et sur l'Ellé revivent par ta voix  
Les vieux couplets, les vieux refrains, les vieux cantiques,

Et parle aussi pour nous, barde de Saint-Malo,  
Du haut de ton rocher, dans ta tombe bien douce  
Où ton rêve est bercé par les baisers du flot,  
Où ton lit de granit l'est plus cher que la mousse . . .

Vous tous, chantres émus des âges enchantés,  
Quittez votre sommeil, poètes de Bretagne :  
Redites-nous ces temps que vous avez chantés  
A l'ombre des menhirs dressés dans la campagne .

<sup>1</sup> A l'occasion du projet d'érection à Nantes d'un monument consacré aux gloires bretonnes

Aussi bien nos bergers que nos bardes, nos preux  
Se sont nourris jadis de ces saintes légendes . . .  
Elles ont vu grandir Duguesclin et Brizeux . . .  
Elles sortent de nous, émanent de nos landes . . .

Elles ont enivré même le sol breton :  
Car, lorsque l'Océan les dit, la plage écoute . . .  
A sa voix, la rafale au fond de l'horizon  
Se tait subitement, pour entendre sans doute !

Or, réjouissez-vous, poètes, chevaliers ! . . .  
L'oubli n'a pas rongé la glorieuse trace. —  
De partout, aujourd'hui, des flots et des halliers,  
Retentit l'*hosanna* joyeux de notre race !

. . . . Pour revivre pourtant vos vaillances antiques,  
Pour chanter le passé de notre honneur natal,  
C'est bien peu, n'est-ce pas, pour vos vieux cœurs celtiques,  
Que tous les monuments de pierre ou de métal ?

Ce qu'il faut à Lez-Breiz, c'est l'air pur de la lande,  
A Bertrand Duguesclin les jeux et les tournois,  
Puis le soir au foyer quelque ancienne légende  
D'Anglais boutés hors des donjons et des beffrois.

Quand il brandit l'hermine à la tête des Trente,  
A Beaumanoir il faut du sang et des combats,  
Un heaume d'acier blanc, une hache pesante,  
Et de forts compagnons frappant à tour de bras ! . . .

A tous, pourvu qu'ils soient des enfants d'Armorique,  
Il leur faut avant tout le chêne et le granit . . .  
Sur l'écorce et le roc les siècles ont écrit  
Leurs noms éblouissants et leur histoire épique . . .

Fils, pour les honorer, célébrons de nos pères  
 Les hymnes, les combats où tant ont trépassé...  
 Chantons les ajoncs d'or et les fleurs des bruyères,  
 Chantons notre ciel gris, chantons notre passé !

Chantons de nos aïeux les coutumes tant vieilles,  
 Des guerriers les hauberts et les coursiers barbus,  
 Nos poètes, nos saints, nos flots bleus, nos merveilles,  
 Et prions avec eux Notre-Dame et Jésus !

J. QUINTIN.

Septembre 1895.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'ÉGLISE INACHEVÉE DE Mgr PEYRAMALE, CURÉ DE LOURDES, par  
 M. Henri Lasserre. — Paris, E. Dentu, éditeur. S. D.

Toute la catholicité a les yeux tournés vers Lourdes, et les Bretons, en particulier, affluent au sanctuaire pyrénéen. La brochure que M. Henri Lasserre, l'éminent historien de Lourdes, vient de publier sur les vicissitudes de l'église paroissiale de la célèbre ville, ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. En aussi délicate matière, le proverbe, « il ne faut pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce », trouve son application. Mais M. Lasserre plaide la cause de l'église paroissiale fondée par le vénéré confident de Bernadette et sacrifiée à l'opulente Basilique avec l'éloquence d'un chrétien des anciens âges.

O. DE GOURCUFF.

CONTRE CE TEMPS, par Louis Lumet — préface de Jean Baffier —  
 Paris, Bibliothèque de l'Association, S. D.

« Je laisse éditer ce petit livre » — écrit quelque part son auteur — « sans trop me préoccuper de ce que certains appelleraient le succès ». M. Louis Lumet semble, en effet, avoir peu de souci du public, mais le sort de l'humanité ne le laisse pas indifférent. Il est du Berri et a gardé — ne l'en blâmons pas — l'accent du terroir, la franchise d'un rural ; son style a de la saveur, sa pensée de la force. Il s'insurge avec violence contre le progrès scientifique et souhaiterait un retour à la vie simple et rude des aïeux. Mais je n'ai pas à examiner, encore moins à discuter, ses aspirations ou ses utopies sociales. Je renvoie, sur ce point, au livre lui-même qu'accentuent des croquis de M. L. Brenet, et à la préface du robuste sculpteur, écrivain par occasion, M. Jean Baffier. Par exemple, quand M. Lumet cesse de montrer le poing à la société et demande qu'une floraison d'art fécondée par une nouvelle foi s'épanouisse, telle celle du moyen âge, je suis prêt à lui crier : bravo !

O. DE G.

TOME XVI. — AOÛT 1896.

10

HEURES PAISIBLES, par le baron Gaëtan de Wismes. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1896.

Le doux et gracieux titre ! Comme il semble tout pénétré de cette atmosphère de famille studieuse et recueillie, dans laquelle les rimes se sont alignées sans se presser, jusqu'à former un volume !

Louis Tiercelin dans sa préface a exprimé le charme discret de ces existences de gentilshommes lettrés et chrétiens qui ignorent les vains désirs, les luttes stériles et répéteraient, si la foi et la charité ne les préservaient de l'égoïsme, le « *Suave mari magno* » de Lucrèce.

Ce sont les vrais heureux, les seuls sages, toujours nombreux en un pays où le bon sens s'allie si naturellement à la noblesse. Quand ils apprécient leur bonheur et peuvent le chanter, pareils à Vauquelin de la Fresnaye, au sire de la Touraille ou au baron Gaëtan de Wismes, je crois, avec Louis Tiercelin, qu'ils touchent à la félicité suprême.

Est-ce la vocation, est-ce l'étude qui a fait un poète de l'érudit écrivain, riche des dons de l'esprit et « nourri aux lettres dès son enfance » pas le plus spirituel des savants ? La question est de peu d'importance, mais l'atavisme me fait ici la partie trop belle ; comment ne pas rappeler que Gaëtan de Wismes a, au moins, deux ancêtres du métier : son père, dont les belles publications artistiques ne sont pas plus oubliées que les fines causeries, et, au XVII<sup>e</sup> siècle, certain René de Bruc, marquis de Montplaisir, rimeur honnêtement galant, poète purement chrétien ?

Ainsi apparenté, très bien doué personnellement et gardant toujours ouverte sur le ciel la fenêtre de son cabinet de travail, Gaëtan de Wismes a commencé par vivre ses *Heures paisibles*, puis il les a écrites. De très chastes souvenirs de première jeunesse (AMOROSO), des chansons ou nocturnes où passe un reflet de la muse antique (VILLANELLES), de vibrants et colorés SONNETS ROUGES, des AQUARELLES qui associent le peintre de genre au poète aimable, des « tranches de vie » point trop saignantes, RIRES ET LARMES, d'où se détache un beau *Miles Christi*, la perle du volume, enfin d'artistiques FEUILLES D'ALBUM que termine un noble plaidoyer pour l'idéal et les merveilles de la Création.

Clous d'or illuminant le mur noir de la vie,

composent harmonieusement le livre autour duquel l'auteur a noué, comme un ruban rose, une dédicace à ses chers enfants.

Les *Heures paisibles* auront leur place au foyer breton.

O. DE GOURCUFF.

HEURES DE PARESSE, composées en 1845 par Palamède de Carné, publiées par son fils. — Nantes, imprimerie Emile Grimaud et fils, 1896.

Le proverbe, « tel père, tel fils », ne passe plus que pour un exemple de grammaire ; il trouve, en tout cas, rarement son application en littérature. Sans parler des deux Racine ou des deux Dumas, voici un petit livre : *Heures de paresse*, qui associe les personnalités littéraires, bien différentes, de Palamède de Carné, son auteur, de M. Gaston de Carné, son éditeur et son préfacer. Et la piété filiale de celui-ci, de ce grave érudit, voué aux travaux historiques, ne nous en paraît que plus touchante pour nous avoir présenté l'œuvre paternelle, un livret plein d'humour et de fantaisie.

Connaissez-vous l'*Histoire du Roi de Bohême et de ses sept châteaux*, où Charles Nodier laissa gracieusement courir sa plume « la bride sur le cou » ? Nodier imitait Sterne, mais il reprenait son bien, comme Français, puisque Sterne avait imité Rabelais et Montaigne. Eh bien ! Les *Heures de Paresse* sont de la même famille et il ne faudrait pas, sur la foi du titre, leur chercher aucun lien de parenté avec les *Hours of Idleness*, le début littéraire de Lord Byron.

Il y est question de littérature et de mode, de bureaucratie et du Juif errant d'Eugène Sue, plaisamment et judicieusement critiqué par un observateur mondain que n'éblouit pas la philanthropie de commande. Du milieu de ces réflexions à bâtons rompus, mais à esprit continu, émerge une page toute embaumée de piété filiale, écrite après la mort du père de l'auteur. Voilà une vertu héréditaire dans la famille de Carné.

Nous revenons ainsi, par le chemin des écoliers, à la préface où se retrouve, dans un sujet familial, toute l'érudition aimable de M. Gaston de Carné. Nous y faisons connaissance avec un homme du monde, successivement attaché à l'armée et à l'administration, et aussi avec un artiste dans toute l'acception du terme — car Palamède de Carné composait des mélodies pour la flûte et illustrait de croquis les contes et fantaisies tombés de sa plume, sous le pseudonyme d'Ecran. Sa nature un peu complexe, faite de gaieté, de mélancolie, d'humour rehaussé par une pointe de sentiment, offre un mélange savoureux d'esprit parisien et d'esprit breton ; remercions l'un de ses trois dignes fils de nous l'avoir révélé.

O. DE GOURCUFF.

LA SUPRÊME ESPÉRANCE, poésies par Blanche Sari-Flégier. — Paris, Léon Vanier, libraire éditeur, 1896.

Si la poésie doit remplir une œuvre d'apaisement, une mission consolatrice, si elle a pour but souverain de développer le *Sarsum corda* du texte sacré, *La Suprême Espérance*, de M<sup>me</sup> Blanche Sari-Flégier, mérite une place d'honneur parmi les recueils de vers de ce temps.

Chaque pièce est un élan, chaque pensée poétique a son écho dans les âmes.

Ecoutez l'hymne saint que murmure la mer...  
Regardez scintiller l'étoile dans l'Éther  
Et laissez, simplement, s'élever de votre âme  
Le vibrant cri d'amour, qu'elle exhale vers Dieu !  
Ne le refoulez pas ! il est la clef de flamme  
Qui seule peut ouvrir la porte du ciel bleu !

Tout le volume est écrit dans cette note vibrante. Et des effusions familiales, des paysages où se révèle un sincère observateur de la nature, des coins d'intérieur que l'art ennoblit et protège, montent la foi dans un avenir meilleur, l'espérance dans une humanité régénérée par la prière, la charité enfin.

Hélas ! oui, va vers tous ceux que la faim tenaille,  
Vers les mères pleurant sur les berceaux glacés,  
Vers les pères, rentrant au logis harassés  
Du dur labeur auquel ils ont livré bataille !

M<sup>me</sup> Blanche Sari-Flégier, on le voit, ne se désintéresse pas de la redoutable question qui s'agite entre la misère et la richesse insolente ; elle la résoudrait simplement par l'application du divin précepte : Aimez-vous les uns les autres.

La valeur morale du livre l'emporte certainement sur sa valeur littéraire — non que je veuille méconnaître celle-ci ; ça et là et surtout dans une belle pièce en *terza-rima* où M<sup>me</sup> Sari-Flégier honore dignement ses dieux musicaux, Wagner et Weber, Haydn, « génie-étoilé », Mozart et Berlioz, il y a de très beaux vers, vêtements d'une pensée qui n'abandonne jamais les hauts sommets.

O. DE GOURCUFF.

LE THÉÂTRE INJOUABLE, par M. Jean Berleux. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1896.

« Théâtre impossible, disait Théophile Gautier », ce qui n'a point empêché de représenter *Pierrot posthume* et le *Tricorné enchanté*. « Théâtre injouable », reprend M. Quentin-Bauchart, le plus lettré des édiles parisiens, qui a toutes les raisons du monde de demander et d'obtenir l'hospitalité d'une de nos scènes pour *Une poule survint*, terrible drame bourgeois dans un cadre campagnard, pour *Berthe et Simone*, étude triste et attachante de deux cœurs de femmes, pour *La fin de Mprat*, adaptation théâtrale d'une de ces foudroyantes catastrophes qui sont comme les derniers chants, les moins connus, de l'épopée napoléonienne.

Le personnage de l'institutrice, divisant ou brouillant deux frères dans la famille où elle tombe, n'a point été inventé par M. Jean Berleux. Il existe dans *Le marquis de Villemer*, de George Sand, récemment encore il faisait le fond de la *Marcelle* de M. Sardou. Mais dans *Une poule survint*, paraphrase réaliste de la fable de La Fontaine, ce personnage est froidement odieusement recommandé, qui joue au volant avec son élève, ne laisse point pressentir l'ambiteuse dissolue qui affole les deux frères de son amour et, pour épouser le survivant, oublie si vite la part qu'elle a prise à l'assassinat du préteré. Il y a là, je crois, un défaut d'optique théâtrale, et surtout d'observation humaine, que le Théâtre Libre aurait pu tolérer, mais que Dumas fils, pas plus que Shakespeare, n'eût admis : un tel monstre féminin devait être expliqué et les transitions avaient ici leur valeur. Ce qui me paraît à louer dans le drame de M. Jean Berleux, c'est le caractère de la toute jeune fille, si gaie au début, et, quand le hasard l'a rendue spectatrice de l'infamie paternelle, priant pour les coupables, se consacrant à Dieu dans un élan d'expiation ; ce sont aussi, dans un autre ordre d'idées, les conversations pittoresques entre l'aubergiste Dador et le menuisier Pontru, deux paysans picards qui n'ont pas eu de secrets pour le dramaturge.

*Berthe et Simone* est un acte court, plus saisissant à mon gré et plus théâtral que le précédent. Berthe Richmond attend le retour de son mari en compagnie de son amie intime, Simone, une jeune veuve qu'elle a admise à son foyer.

On apporte le cadavre d'Henry Richmond, qui est mort dans un accident de chemin de fer. Explosion de douleur de Berthe : douleur plus

contenue de Simone. Ces deux douleurs finissent cependant par se confondre, comme dans une œuvre dramatique de Coppée, quand la femme trouve sur le corps de son mari une lettre d'amour de son amie, et que celle-ci avoue les relations tendres, mais chastes, qui ont existé entre Henry et elle. On comprend ce qu'une telle réticence a de délicat, et dans la bouche de Simone et sous la plume de M. Jean Berleux ; elle permet à l'épouse de tendre la main à l'amante, en attendant qu'elle lui ouvre les bras.

Une poule survint, *Berthe et Simone* sont de curieux essais. Mais l'ouvrage où M. Jean Berleux me semble avoir le plus complètement exprimé son système théâtral (peut-être y laisse-t-il percer en même temps sa foi politique) est *La fin de Murat*.

Type du soldat de fortune, du superbe et brillant officier, élevé par Napoléon à la parenté impériale, à la dignité royale, descendu du pouvoir au milieu de la tempête qui balayait l'Empire du nouvel Alexandre, Joachim Murat est un de ces personnages que l'histoire prépare pour le théâtre. Ainsi l'avait déjà compris Dumas père, puisque M. Jean Berleux, de son propre aveu, a découpé, dans *Le Capitaine Arena* du fécond romancier, plusieurs phrases de son petit drame.

Il reste à l'auteur de *La fin de Murat* le mérite d'avoir dramatisé la catastrophe du Pizzo qui rappelle par plus d'un côté celle de Queretaro Rois ou empereurs improvisés, Murat et Maximilien furent également braves devant la mort : ils attendrirent, l'un et l'autre, les généraux et les magistrats chargés de faire exécuter la sentence. Le mot du premier : « Cette loi qui me condamne, c'est moi qui l'ai faite », est un trait à la Shakspeare, mais aussi un trait historique.

M. Jean Berleux a dû se souvenir des passions inspirées par Napoléon quand il a tracé l'épisode de Francesca, la fille du concierge de la prison, qui brûle de sacrifier sa vie à Murat. Ce gracieux épisode, entièrement imaginé, place le beau frère de l'empereur entre deux figures de femmes : celle de la reine Caroline, qu'il adorait, celle de la pauvre fille du peuple, qui l'adore. Voilà encore un contraste et des plus scéniques.

Au résumé, aucune des trois pièces de M. Quentin-Bauchart ne sera injouable demain. Je crois même que, représentées aujourd'hui, elles séduiraient les lettrés, et intéresseraient le public. O. DE GOURCEFF.

COMMÉMORATION D'ADAM DE LA HALLE. — Arras 21 juin 1896. — CE QUE DIT LA STATUE, poème pour inauguration à Douai, de la statue de Marceline Desbordes-Valmore, par Paul Demy. Paris, A. Lemerre, éditeur. 1896.

Presque en même temps me sont arrivées de nos départements septentrionaux deux brochures qui donneraient raison au vers souvent cité de Voltaire.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Par des statues et par des rimes Arras a honoré le vieux trouvère Adam de la Halle, et Douai, Marceline Desbordes-Valmore, la poétesse romantique.

Adam de la Halle, célèbre sous le nom du Bossu d'Arras

(On m'appèle *bochu*, mais je ne le suis mie)

florissait au XIII<sup>e</sup> siècle. Nos contemporains trouvent encore quelque saveur à ses poèmes six fois centenaires ; son *Jeu de Robin et Marion* « pastourelle dramatique » comme il l'intitule, est le premier en date des opéras comiques français. L'adaptation littéraire et musicale de cette œuvre vénérable et charmante a été faite avec autant de tact que de talent par M. Emile Blémont, le bon poète, le fin lettré, et par M. Julien Tiersot. C'est encore M. Blémont, aidé de M. Ernest Laut qui a exhumé d'un autre poème dialogué. « Le jeu de la feuille », un tendre et gaillard *Portrait de la Fiancée*, dit par M. Coquelin cadet à la Commémoration du 22 juin. L'antique cité d'Arras était en fête ce jour-là ; tous les poètes du cru, et quelques étrangers comme M. Jean Richepin, chantaient sur la lyre, la flûte ou le mirliton le *Créateur de l'Opéra Comique* — excusez du peu.

Adam de la Halle fit un assez long séjour à Douai. Cette ville a toujours passé pour un centre intellectuel et l'inauguration récente de la statue de M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore ne lui fera pas perdre cette bonne renommée. Marceline — ses fidèles lui ont laissé ce doux nom — a justifié, par son exemple, cette pensée des frères de Goncourt : « On n'écrit bien que ce qu'on a vécu et souffert ». Élégante et vibrante, elle revit dans l'œuvre du sculpteur Edouard Houssin, son compatriote. Un autre Douaisien, notre distingué et excellent confrère Paul Demy, a écrit à sa louange des stances où Alceste ne trouverait ni jeu de mots, ni affectation.

Dieu protège la pauvreté  
En lui j'eus toujours confiance,  
Et j'éprouvai quelque allégeance  
À le prier avec émoi.  
Pour tous les pauvres je fus bonne  
Et bien souvent j'ai fait l'aumône  
À de plus malheureux que moi.

Voilà de la poésie digne, fort digne du poète qui l'a inspirée. O. DE G.

Le tome IV de la *Nouvelle Revue Rétrospective* (janvier à juin 1896) renferme, entre autres documents d'un vif intérêt, une *Correspondance* du peintre Fabre avec Bertin, Guérin, Gérard, Girodet et autres artistes du commencement de ce siècle; la suite des piquants *Mémoires* du duc de Croÿ sur les cours de Louis XV et de Louis XVI; des lettres politiques de la duchesse de Berry à l'un des chefs du parti légitimiste M. de Bourgoing, qu'elle appelle « mon cher géant »; un *Mémoire contre Marat* de Madame Boucher Saint-Sauveur qui, dès 1790, dénonçait au mépris le futur *ami du peuple*; trois relations de la bataille de Waterloo: l'une française, l'autre anglaise, la troisième belge. Toujours à l'affût des rapports du passé avec le présent, M. Paul Cottin, le distingué directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, a trouvé dans des vers patois de Jean Reboul, datés de 1858, l'annonce de l'alliance franco-russe, et dans les apparitions de l'archange Raphaël à Thomas Martin, en 1816, un précédent aux apparitions récentes de l'archange Gabriel à M<sup>lle</sup> Couëdon. Rien ne commence, tout recommence, disait un profond diplomate.

O. DE GOURCUFF.

Aux sociétés chorales et aux jeunes gens amateurs de musique d'ensemble, nous signalons la *nouvelle revue* (recueil de *chœurs pour voix d'hommes*), l'*Orpheus* qui, tous les mois, fait paraître un chœur signé de poètes appréciés et de compositeurs de talent.

Le numéro d'avril 1896, contient *Messire Avril*, poésie de Camille Natal, le distingué écrivain, musique de G. Mercier-Pottier. G. Mercier-Pottier, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris, fut élève de Le Couppey, pour le piano, et de César Franck pour l'harmonie.

Le chœur *Messire Avril* est un chœur ravissant, appelé à un succès vif et durable.

L'abonnement à l'*Orpheus* ne coûte que 3 fr. 50 pour la Suisse, et 3 fr. 50 pour la France (parait une fois par mois). On s'abonne, par mandat ou timbres, à Neufchâtel (Suisse), 1, avenue du Premier-Mars, chez M. H. Menoud, directeur, qui, sur lettre-demande affranchie, envoie gratuitement un numéro spécimen de l'*Orpheus*.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publiera dans ses prochaines livraisons :

*Gilles de Bretagne*, par M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut.

*Testament de Jean de Beaumanoir, chef des Bretons au combat des Trente*: document inédit communiqué par M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut.

La suite des *Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne*, par M. l'Abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire.

La suite des *Mémoires d'un Nantais*.

*Passages de troupes en 1690-1691 à Montoir et à Herbignac (Loire-Inférieure)*, par M. le vicomte ODON DU HAUTAIS.

*Poésies bretonnes*, par le ROIET DE SAINT-YVES, LE BARDE DE MENEZ-BRË, ISIDORE LE LABOUREUR.

*Nouvelles et Récits de la Comtesse OLGA, SYLVANE DE KERALVE, VICOMTE DE TOURNEMINE, GETTE DE LA SAULDRATE, l'abbé GIQUILLO, etc.*

*Poésies françaises*, par MM. J. ROUSSE, JOS. PARKER, L. TIERCELIN, D. CAILLÉ, EMILE GRIMAUD, J. BERTHOU, O. DE GOURCUFF, L. BOSNEAU, O. DE PESQUIDOUX, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JUIN-SEPTEMBRE 1896

## SAISON THERMALE

LE MONT-DORE, LA BOURBOULE  
ROYAT, NÉRIS-LES-BAINS, VAUX-LES-BAINS

A l'occasion de la saison thermale de 1896, la Compagnie du *Chemin de fer d'Orléans* a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 8 Juin au 20 Septembre inclus, entre Paris et la gare de Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir par la voie la plus directe et le trajet le plus rapide les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de Paris et de Laqueuille. La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de Laqueuille et les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule, est de 11 heures à l'aller et au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule, et vice-versa.

1<sup>re</sup> classe, 53 fr. 90; 2<sup>e</sup> classe, 36 fr. 85; 3<sup>e</sup> classe, 23 fr. 75.

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1<sup>re</sup> classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 8 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice-versa.

## BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES DE

Chamblet-Néris (NÉRIS), ÉVAUX-les-BAINS,  
Moulins (BOURBON-L'ARCHAMBAULT),  
Laqueuille (la BOURBOULE et le MONT-DORE),  
ROYAT, Rocamadour (MIERS), VIC-sur-CÈRE.

---

### RÉDUCTION DE 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

---

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 septembre**, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer, un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **Billets d'Aller et Retour collectifs** de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, **ce jour non compris**, est de **30 jours**.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de **10 %** du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

---

**AVIS.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à LAQUEUILLE, des Billets d'Aller et Retour réduits de **25 %** pour LE MONT-DORE et LA BOURBOULE.

---

*Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui du départ, à la gare où le voyage doit être commencé.*